

RAPPORT D'ACTIVITÉ



43 LIEUX D'ACCUEIL (ANTENNES RÉGIONALES ET PERMANENCES)



- 1 Bruay-La-Buissière
- 2 Noyelles-Sous-Lens
- 3 Valenciennes
- 4 Trélazé

- 5 Freyming-Melerbach
- 6 Hayange
- 7 Wittelsheim

- 8 Alès
- 9 Carmaux
- 10 Gardanne
- 11 La Mure
- 12 Montceau-Les-Mines
- 13 Saint-Etienne
- 14 Saint-Eloy-Les-Mines

Créée par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs est un établissement public administratif sous tutelle de l'Etat.

Elle a pour mission de garantir, au nom de l'Etat, l'application des droits sociaux des anciens agents des entreprises minières ou ardoisières ayant cessé leurs activités et de leurs ayants droit. Elle est présente dans les principaux anciens bassins miniers.

Garantir les droits sociaux des anciens mineurs

L'ANGDM étudie, verse ou attribue l'ensemble des droits sociaux dus aux anciens mineurs dont les plus importants sont la prestation chauffage et la prestation logement.

Cette dernière peut prendre la forme d'une indemnité versée en espèces

ou d'une prise en charge directe du loyer par l'ANGDM.

Elle assure aussi la gestion des personnes encore en activité et des personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite et bénéficiant des dispositifs négociés dans le cadre de la cessation de l'activité minière en France.

Mettre en œuvre une action sanitaire et sociale

L'ANGDM détermine les orientations et assure la gestion de la politique d'action sanitaire et sociale individuelle des anciens mineurs.

Cette politique s'articule autour de :

- la mise à disposition d'aides financières permettant de faciliter l'accès aux soins, la participation au financement d'aides humaines et matérielles pour favoriser le maintien à domicile et contribuer au bien vieillir ;
- l'existence d'un service social proposant aux anciens mineurs un accompagnement spécifique.

Reprendre les obligations des anciens employeurs

L'ANGDM assume les obligations de l'employeur et toutes les autres obligations sociales des anciennes entreprises minières ayant cessé leurs activités. Elle se substitue à ces entreprises dans les contentieux relatifs aux droits et prestations relevant de sa compétence, notamment les contentieux relatifs au droit du travail et une partie des procédures liées aux accidents du travail et maladies professionnelles.

Proposer une offre de séjours et de loisirs sociale et adaptée

L'ANGDM propose aux anciens mineurs une offre de séjours et d'activités de loisirs de proximité à tarifs sociaux. Cette offre adaptée aux personnes âgées, s'adresse en priorité à ceux dont les revenus sont les plus faibles et contribue ainsi à la rupture de l'isolement. Une offre spécifique pour les personnes en perte d'autonomie est également proposée par l'agence.

SOMMAIRE

1

INTRODUCTION



2

BILAN D'ACTIVITÉS



Missions de l'ANGDM	3	Logement	17
Mots du Président et du Directeur général	6	Autres prestations du Statut du mineur	21
Gouvernance	8	Accueil	24
Organigramme ANGDM	10	Action sanitaire et sociale	26
Chiffres clés 2024	12	Accompagnement social	29
Kaléidoscope 2024	14	Politique de vacances et de loisirs	33
		Juridique	35

SOMMAIRE

3

RAPPORT DE GESTION



Ressources humaines	37
Ressources financières	38

4

FOCUS SUR...



Le bilan du COP 2024-2027	40
L'impact territorial	42
de l'action de l'Agence	
• Bassins du Sud	44
• Bassins de l'Est	48
• Bassins du Centre	51
• Bassins du Nord	53



Regards croisés François MAURY

Président du conseil d'administration
de l'ANGDM

"Le conseil d'administration a pu constater que la totalité des engagements prévus au contrat d'objectifs et de performance pour l'année avait été tenue ou le sera courant 2025".

↳ Quel regard portez-vous sur 2024 ?

François Maury

En 2023, l'ANGDM a posé le cadre et l'ambition de son action. En 2024, elle a mis en œuvre cette action et ce, pour les quatre années à venir, au travers de son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2027 signé avec ses tutelles.

Le caractère difficile du contexte économique et les risques financiers qui pourraient peser sur nos structures, loin de nous ralentir et de nous empêcher, doivent nous conforter à poursuivre le chemin engagé. Les axes de travail annoncés l'année dernière sont donc, et d'autant plus, d'actualité :

- poser des perspectives ;
- garantir des échéances ;
- anticiper et adapter ;
- poursuivre la professionnalisation des processus.

Le conseil d'administration a pu constater que la totalité des engagements prévus au COP pour l'année avait été tenue ou le sera courant 2025.

Grâce à une gestion attentive et prudente de la direction, les budgets de l'Agence ont été maîtrisés.

L'Agence a obtenu à nouveau la certification Qualité ISO 9001 en août 2024.

Par ailleurs, les bénéficiaires interrogés sur leur degré de satisfaction des prestations délivrées continuent à nous plébisciter à hauteur de 92,6%. Et nous poursuivons nos efforts dans le sens d'un service rendu plus efficace et mieux connu : un nouveau site internet et des numéros thématiques de la revue Arc-en-Ciel accompagnent nos bénéficiaires dans leur recherche d'information.

Laurent Bergeot

L'année 2024 a été la première année du fonctionnement de notre contrat d'objectifs et de performance. Nos résultats sur cette période confortent les orientations et actions fixées dans le COP, feuille de route à la fois ambitieuse, réaliste et solide. Sa mise en œuvre s'effectue en ayant la satisfaction des bénéficiaires à l'esprit ; elle est le résultat de l'implication des agents mais aussi des administrateurs qui ont l'occasion de contribuer au travers des groupes de travail.

Et cela, avec toute la rigueur nécessaire s'agissant de nos prévisions ou de notre gestion budgétaire et comptable : nous maîtrisons une trésorerie strictement nécessaire, et nos comptes sont à nouveau certifiés sans réserve.

Au titre des réalisations 2024 du COP, on peut citer la mise en ligne du nouveau site internet plus accessible et conforme au design de l'Etat, la publication dans chacun des numéros d'Arc-en-ciel de fiches explicatives des prestations servies par l'ANGDM, mais aussi l'engagement du chantier de consolidation au sein du même document de l'ensemble des règles applicables à la question du logement, un code de logement en quelque sorte. De même, l'agence s'est lancée dans des travaux de formalisation de ses stratégies d'action en faveur de ses bénéficiaires, que ce soit dans le domaine de l'accompagnement social, de l'accueil ou dans le cadre d'une nouvelle politique de vacances et de loisirs recentrée sur prévention de l'isolement par les loisirs : 2025 sera l'année de leur finalisation et de leur présentation au conseil d'administration.

Regards croisés

Laurent BERGEOT

Directeur général de l'ANGDM

“Les projets en cours ou à engager sont enthousiasmants et entraînent une dynamique de progrès qui mobilise l'ensemble des équipes”.



2024 a également été l'année où j'ai entrepris des déplacements sur l'ensemble des sites de l'agence, justement pour partager avec les équipes le sens et les ambitions du nouveau COP. Je me suis attaché à répondre à toutes les questions, donner des perspectives, et rassurer aussi. J'ai poursuivi un travail de construction ou renforcement de partenariats, notamment auprès des bailleurs. Car la coopération avec d'autres acteurs du monde minier ou ayant des missions connexes aux nôtres nous est fortement utile : l'enquête de satisfaction de nos bénéficiaires qui a été construite en s'appuyant sur l'expertise de nos collègues de SIA Habitat en offre un exemple concret.

Cette enquête, comme souligné par le président, a d'ailleurs affiché un score de plus de 92%, pour une cible de 85% inscrite dans notre COP. Nous pouvons être fiers du travail accompli par le collectif ANGDM ! Mais cela aussi nous oblige dans le cadre de la certification qualité.

Quel est votre message pour 2025 ?

Laurent Bergeot

Les projets en cours ou à engager sont enthousiasmants et entraînent une dynamique de progrès qui mobilise l'ensemble des équipes ! Au-delà de la finalisation des travaux engagés en 2024 et de leur présentation au conseil d'administration, citons la mise en ligne du nouvel espace bénéficiaire, le développement d'un outil de CRM pour mieux répondre aux sollicitations de nos ayants droit, l'inventaire des solutions innovantes en matière de logement pouvant faire partie d'un parcours résidentiel adapté à la perte d'autonomie de notre population minière âgée. Nous démarrons également les travaux de construction du nouveau schéma pluriannuel de la stratégie immobilière. Et surtout, en poursuivant la mise en œuvre du COP, nous maintenons le cap vers une agence encore plus résiliente et efficiente au service de nos bénéficiaires, dans les meilleures conditions pour préparer son avenir lorsque cette question sera éventuellement à l'ordre du jour.

François Maury

L'évolution des caractéristiques de nos bénéficiaires, de leurs attentes et de leurs besoins, les contraintes multiples que l'année 2025 annonce, nous obligent à une constante adaptation. La direction générale et l'ensemble des agents de l'ANGDM y réfléchissent, s'y préparent et y font face.

Les membres du conseil d'administration et des commissions accompagnent cette exigence et font évoluer les règles qui régissent nos prestations pour mieux les ajuster aux situations des bénéficiaires, y compris, si nécessaire, lors de réunions de groupes de travail spécifiques. Le conseil d'administration délibère ensuite et transmet ses décisions à la tutelle, constamment informée des orientations qu'il définit. C'est ainsi une communauté d'acteurs qui s'unit pour gérer et guider l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

Elle en justifie et légitime l'action.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

PRÉSIDENT

François Maury

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT



Charlotte Nudelman-Petit - Représentante de la directrice générale de l'énergie et du climat

Christine Labat - Représentante du directeur de la sécurité sociale

Clara Ellony - Représentante de la directrice du budget

Damien Botteghi - Directeur de l'habitat de l'urbanisme et des paysages

REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

CFDT	Brigitte Clément (suppléant : Denis Schmidlin)
CFE-CGC	Francis Cayen (suppléant : Daniel Brogniart)
CFTC	Raffael Margherita (suppléant : Jean-Marc Magnan)
CGT	Jean-Paul Boyer (suppléant : Alain Soto)
FO	Joël Wlodarczyk (suppléant : Christian Liebhardt)

REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE OU SOCIALE

René Drouin - Représentant des communes minières

Philippe Georges - Président du conseil d'administration de la CANSSM

Isabelle Plaid

Céline Schumpp - Liquidatrice de la Société des Mines de Potasse d'Alsace

REPRÉSENTANTES DU PERSONNEL ISSUES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Christine Soyez - Représentante des salariés cadres

Isabelle Cornu - Représentante des salariés non cadres

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Jean Sevestre-Giraud - Directeur adjoint de l'énergie



CONTRÔLEURE BUDGÉTAIRE

Maité Candoni



Commissions des prestations et des relations avec les ayants droit (COPRAD)

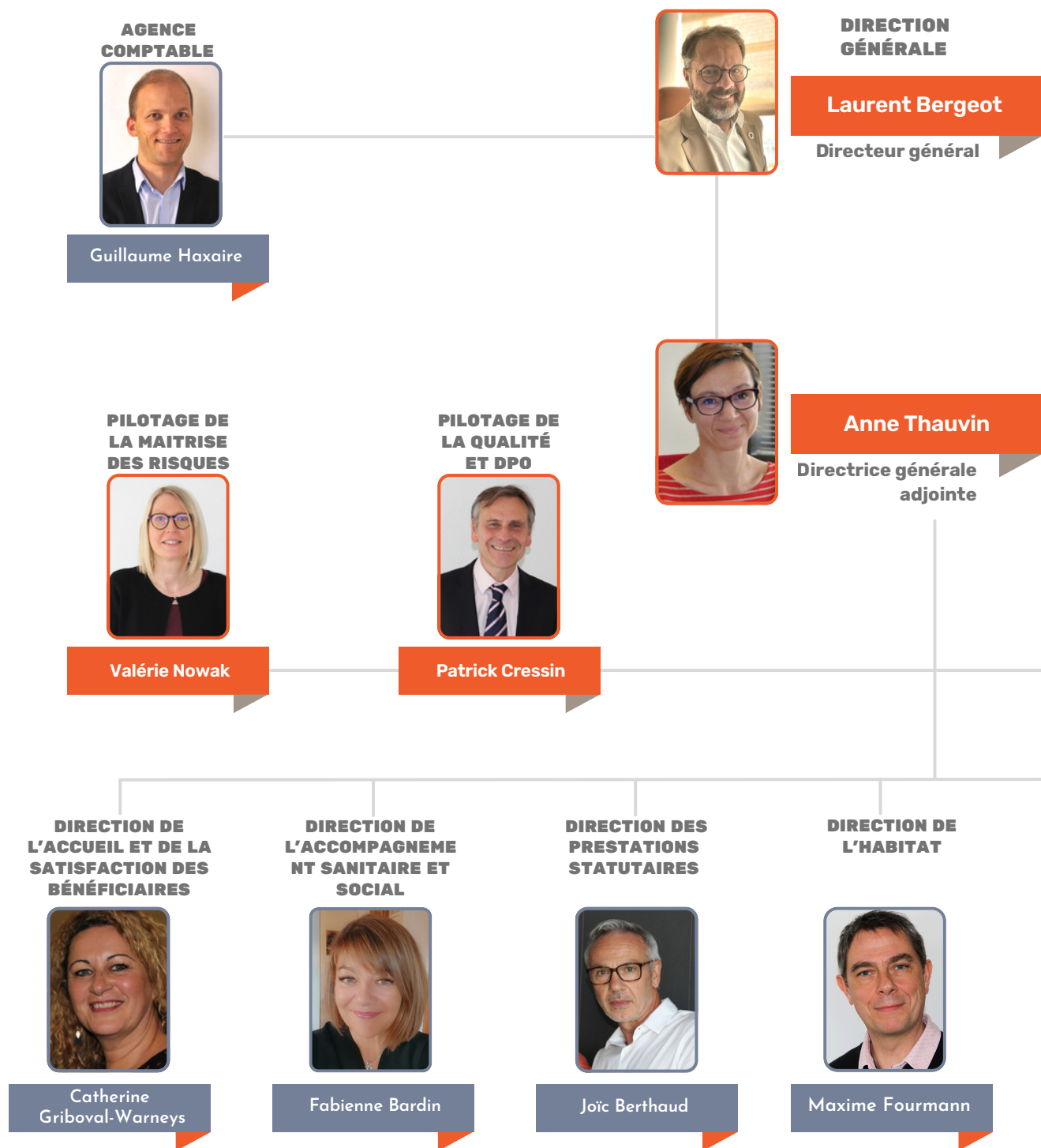
Président		François Maury
ÉTAT		Directrice générale de l'énergie et du climat ou son représentant Directrice du budget ou son représentant Directeur de la sécurité sociale ou son représentant Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ou son représentant
Représentants des anciens mineurs et ardoisiers	CFDT	Titulaires : Brigitte Clément, Bruno Barge Suppléants : Bernard Burgeat, Salvatore di Rosa, Emidio Margani, Daniel Wawrzyniak
	CFE-CGC	Titulaires : Daniel Brogniart, Francis Cayen Suppléants : Guy Barrelle, Roger Colonel, Gérard Febvre, Pierre Korpai
	CFTC	Titulaires : Raffael Margherita Suppléants : Robert Jutkowiak, Jean-Marc Magnan, Gilbert Nimeskern, Patrick Preaux
	CGT	Titulaires : Francis Gawin, Alain Soto Suppléants : Jean-Paul Boyer, Freddy Maugiron
	FO	Titulaires : Christian Liebhardt, Joël Włodarczyk Suppléants : Françoise Bouix, Dominique Fléchet, Malik Hadjali, Patrick Wacquet
Personnes désignées en raison de leur compétence en matière économique ou sociale		René Drouin Philippe Georges Isabelle Plaid Céline Schumpp

Commission nationale de l'action sanitaire et sociale et du fonds national d'aides et de secours (CNASS-FNAS)

Président		François Maury
ÉTAT		Directrice générale de l'énergie et du climat ou son représentant Directrice du budget ou son représentant Directeur de la sécurité sociale ou son représentant Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ou son représentant
Représentants des anciens mineurs et ardoisiers	CFDT	Titulaires : Brigitte Clément, Mohamed Drici Suppléants : Bruno Barge, Louis Losson, Denis Schmidlin, Norbert Taniukiewicz
	CFE-CGC	Titulaires : Francis Cayen, Gaston Baton Suppléants : Pierre Korpai, Daniel Brogniart, Roger Colonel, Dominique Delplanque
	CFTC	Titulaires : Raffael Margherita Suppléants : Serge Boulinguez, décédé en 2025 Robert Jutkowiak, Gilbert Nimeskern, Kurt Schirle
	CGT	Titulaires : Bernard Coste décédé en 2025 Suppléants : Jean-Paul Boyer, Alain Soto
	FO	Titulaires : Joël Włodarczyk, Christian Liebhardt Suppléants : Marie-Christine Amadu, Dominique Fléchet, Malik Hadjali, Patrick Waquet
Personnes désignées en raison de leur compétence en matière économique ou sociale		René Drouin Philippe Georges Isabelle Plaid Céline Schumpp

L'ANGDM AU

ORGANIGRAMME



1er mars 2025

ORGANIGRAMME

DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX



Catherine
Griboval-Warneys

Nord



Maxime Fourmann

Est

COMMISSIONS TERRITORIALES



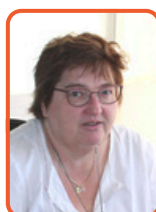
Catherine Frère

Centre et Sud



Tatiana
Petrova

Directrice de cabinet



Isabelle Bitouzet

Directrice des études
prospectives

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION



Pierre Marcq

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES



Stéphane Salon

DIRECTION JURIDIQUE ET RÈGLEMENTAIRE



Valérie
Dupuis-Barrière

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS



Guillaume Haxaire

CHIFFRES CLÉS

263,2 M €

de budget

247

agents présents, y compris
les non permanents

238,5 M€ dont **221 M €** et **17,5 M €**

**de prestations aux
bénéficiaires**

**de prestations
statutaires**

**en action
sanitaire et sociale**

64 868

appels traités par la plateforme téléphonique

610

attestations d'exposition
aux risques
professionnels délivrées

93 723

courriers reçus en format papier ou électronique

1 103 €

valeur du panier moyen de
prestations de l'action sanitaire
et sociale

9 847

bénéficiaires du service social

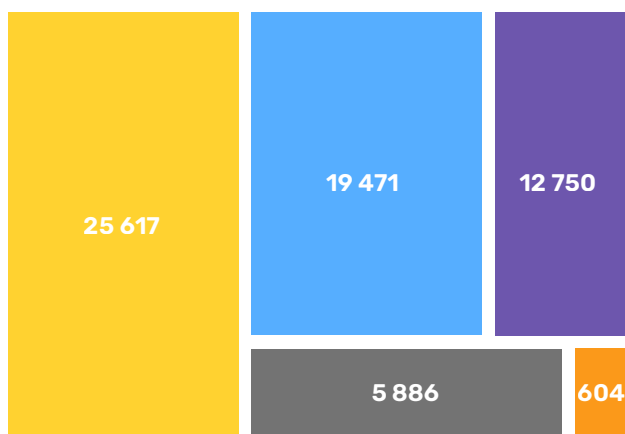
157

bailleurs partenaires

CHIFFRES CLÉS

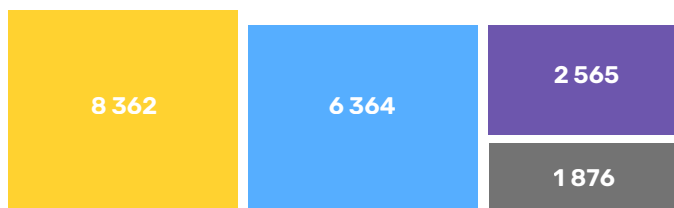
Répartition géographique des bénéficiaires d'avantages en nature

■ Est ■ Nord
■ Centre ■ Sud
■ Hors territoire métropolitain



Répartition des prestations d'action sanitaire et sociale

■ Nord ■ Est
■ Centre ■ Sud



15 844

bénéficiaires de prestations de l'action sanitaire et sociale

64 324

bénéficiaires d'avantages en nature (dont 1 146 de pré retraités)

5 871

participants à une action de la politique vacances et loisirs

14 420

bénéficiaires d'un logement nature

86

âge moyen des bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale

77

âge moyen des bénéficiaires d'avantages en nature
86 pour les conjoints survivants

92,6%

de satisfaction globale des bénéficiaires en 2024

KALÉIDOSCOPE 2024

janvier

Païement des bourses des mines pour l'année scolaire 2023-2024

30 janvier



Formation du CODIR aux outils de gestion des risques du Plan de continuité d'activité (PCA) de l'agence

13-14 mars



Mieux écouter pour mieux décoder
Formation à l'attention des secrétaires sociales

avril-mai



Déplacement du directeur général à Freyming-Merlebach, Hayange, Montceau-les-Mines, Alès, Noyelles-sous-Lens pour présenter aux équipes le nouveau contrat d'objectifs et de performance

janvier



Diffusion aux bénéficiaires de l'ANGDM du catalogue vacances

10 mars



Participation aux cérémonies commémoratives lors de la journée nationale de la mine et des mineurs

10 avril



Rencontre entre Laurent Bergeot et Jean-Pierre Sautarel, DG de 3F Sud, le propriétaire de l'ensemble de l'ex parc minier des Bouches-du-Rhône

16 juin



Formation retraite et avantages en nature auprès des salariés des salins de Varangéville

KALÉIDOSCOPE 2024

juillet

D'une mine à l'autre



Rencontre entre les anciens mineurs et les élèves des écoles primaires

juillet

Lancement de la démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations) de l'ANGDM

3 octobre

Semaine bleue autour de l'activité physique adaptée au grand âge



Au parc d'Olhain dans le Pas-de-Calais, à Blaye-les-Mines dans le Tarn et à Seingbouse en Moselle, les anciens mineurs et leurs épouses ont testé diverses activités sportives adaptées à leur âge

28 septembre-5 octobre



Séjour PMR à Carqueiranne (Var)

9 octobre

Fête des centenaires chez Maisons et Cités



8 novembre

Réunion du groupe de travail avec les organisations syndicales des bénéficiaires pour s'accorder sur la définition d'une offre adaptée de logement

16 décembre

Mise en ligne du nouveau site internet



BILAN D'ACTIVITÉ

- Logement
- Autres prestations du Statut du mineur
- Accueil
- Action sanitaire et sociale
- Accompagnement social
- Politique de vacances et de loisirs
- Juridique

LOGEMENT

Le droit au logement est prévu par le Statut du mineur (décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées). Il peut être servi, selon les substances minières, sous trois formes :

- Le versement d'une indemnité compensatrice ;
- Le versement d'un capital unique ;
- En nature, c'est-à-dire par la prise en charge par l'agence des loyers directement auprès des bailleurs.

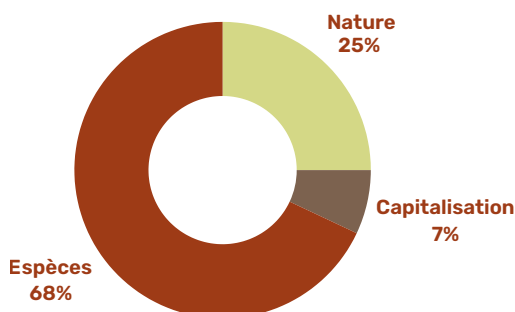
En 2024, le budget consacré à la seule prestation logement représente près de 70 % du budget global relevant du programme 174¹, soit un budget de 152,9 M€ se composant comme suit :

- 57,8 M€ pour les prestations servies en espèces ou sous forme de capitalisation, soit 38 % du budget logement ;
- 95,1 M€ pour les prestations servies en nature, soit 62 % du budget logement.

Au regard de ces données qui soulignent le poids de cette activité au sein de l'agence, la direction des prestations statutaires a initié une démarche de centralisation du contrôle de facturation afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, mais aussi d'optimiser la gestion budgétaire qui en découle.

Au 31 décembre 2024, 56 894 personnes bénéficiaient d'une prestation logement.

Répartition des bénéficiaires d'une prestation logement au 31 décembre 2024



Pour la prestation de logement en nature, les logements dans lesquels vivent les anciens mineurs et leurs conjoints survivants sont la propriété de 157 bailleurs, dont une majorité a le statut de bailleur social.

La mission de l'ANGDM est centrée sur la relation avec ces bailleurs :

- interface entre le bailleur et le locataire pour les demandes d'adaptation de logements à la perte d'autonomie ;
- suivi des libérations de logements ;
- attribution des logements libérés à des bénéficiaires en attente d'un logement.

La prise en charge du loyer par un tiers-payeur, à savoir l'ANGDM, entraîne la mise en place d'une relation tripartite locataire / bailleur / ANGDM.

Cette relation, unique dans le secteur du logement social, donne un rôle particulier à l'agence qui n'est pas simplement réservataire de logement.

C'est donc tout au long de l'occupation qu'elle peut être amenée à intervenir, en fonction des règles locales, pour des sujets d'entretien du logement, de troubles dans l'occupation du logement (subis ou provoqués), d'impact des plans de rénovation du bailleur sur l'usage du logement...

Les modalités de la relation entre l'ANGDM et les bailleurs sont formalisées dans des conventions de gestion qui définissent le cadre des relations avec chaque bailleur.

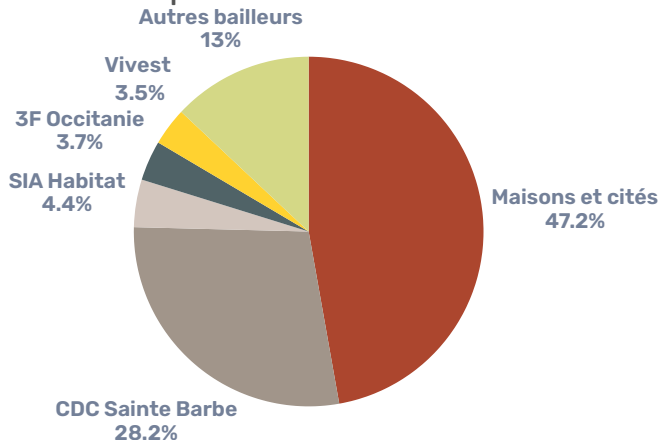


Cité du bassin minier du Pas-de-Calais
(commune de Loos-en-Gohelle)

[1] « Energie, climat, après-mine » du budget de l'Etat : ce programme finance notamment les prestations versées par l'ANGDM au titre des droits liés au Statut du mineur (cf. page 46).

LOGEMENT

Répartition des bailleurs



96,2 % des 14 420 logements nature, c'est-à-dire ceux dont le loyer est pris en charge par l'agence, sont la propriété de vingt bailleurs.

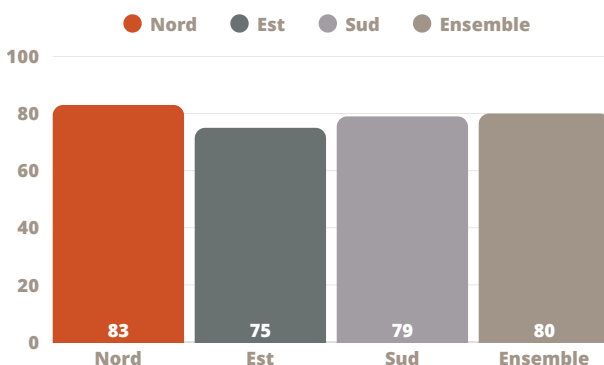
Le bailleur principal pour la région Nord est Maisons et Cités, avec 6 803 logements ; pour la région Est, il s'agit de CDC Habitat Sainte-Barbe avec 4 066 logements et enfin 3F Occitanie pour la région Sud avec 537 logements.

Au cours de l'année 2024, 284 bénéficiaires ont obtenu un logement dont le loyer est pris en charge par l'agence. En parallèle, près de 1 384 logements ont été restitués aux différents bailleurs.

Au 31 décembre 2024, 468 bénéficiaires restent néanmoins en attente d'attribution d'un logement ; il s'agit principalement des personnes déjà logées qui souhaitent obtenir un logement plus adapté à leurs problèmes de santé ou de perte d'autonomie.

L'existence d'une liste de personnes en attente d'un logement alors que de nombreux logements sont restitués traduit, pour ces cas, l'inadéquation entre les logements recherchés et les logements qui se libèrent. Cela s'explique par des raisons géographiques mais surtout par les caractéristiques attendues par les demandeurs. La pression sur les logements adaptés aux personnes à mobilité réduite existe sur l'ensemble du parc social, et pas simplement dans les zones tendues.

Age moyen des bénéficiaires logés nature



Papylofts à Valmont en Moselle (57)

Adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie ou de mobilité

L'avancement en âge des anciens mineurs pose la question du maintien à domicile dans un contexte de perte d'autonomie et du virage domiciliaire des politiques publiques du grand âge.

L'agence intervient ainsi aux côtés de ses bénéficiaires pour favoriser l'adaptation de leur logement et, lorsque cela n'est pas possible, elle les accompagne dans leur parcours résidentiel.

Pour cela elle identifie, promeut et mobilise auprès de ses partenaires bailleurs un éventail de solutions et de dispositifs de logements adaptés aux différents paliers de perte d'autonomie et de mobilité afin de permettre aux bénéficiaires une transition entre le logement individuel traditionnel et, éventuellement, l'EHPAD.

C'est ainsi, par exemple, que l'ANGDM a signé des conventions avec 50 résidences autonomie ou apparentées (MARPA, résidences senior, résidences services). Il s'agit d'ensembles de logements pour les personnes âgées, associés à des services collectifs.

L'agence réserve également des logements adaptés, voire PMR, situés dans des béguinages, des papylofts, des résidences générationnelles ou des résidences intergénérationnelles.

En 2024, 177 personnes ont bénéficié d'une adaptation de leur logement (par exemple, remplacement de baignoire par une douche adaptée) :

- 84 en territoire Nord ;
- 78 en territoire Est ;
- 15 en territoires Centre et Sud.

LOGEMENT

Logements rénovés dans le cadre de programmes d'amélioration de l'habitat en 2024

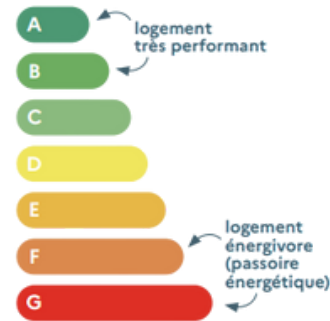
Territoires	Nombre de logements /de bailleurs	Nombre de logements rénovés
Nord	7 613 logements / 31 bailleurs	344
Est	4 970 logements / 61 bailleurs	251
Centre	736 logements / 27 bailleurs	1
Sud	1 101 logements / 38 bailleurs	18
Total	14 420 logements / 157 bailleurs	614

Suivi de l'état du parc accueillant les anciens mineurs et de sa réhabilitation

L'agence se rapproche régulièrement des vingt principaux bailleurs (plus de 96% des logements concernés) pour qu'ils communiquent les diagnostics de performance énergétiques (DPE) des logements occupés par les bénéficiaires et obtenir ceux qui manquent ou qui ont été actualisés, afin d'identifier les passoires énergétiques et initier avec les bailleurs les travaux ou les relogements nécessaires.

Une seconde campagne ciblée a été effectuée en novembre 2024 auprès des plus petits bailleurs.

Au 31 décembre 2024, l'agence dispose de 11 834 DPE, soit près de 80% des étiquettes chez 51 bailleurs différents.



Parmi ces logements, 65% disposent de performances thermiques acceptables avec des DPE allant de A à D.

35% d'entre eux ont un DPE allant de E à G. Pour pouvoir continuer à les louer, les bailleurs devront engager des travaux sur la majeure partie de ces logements au plus tard avant :

- 2025 : pour les logements classés G (2%.) ;
- 2028 : les logements classés F (9%.) ;
- 2034 : les logements classés E (24 %).

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur le logement

L'ANGDM mène chaque année une enquête pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires. Les questions ont porté sur onze thématiques identifiées.

Pour le logement, trois sujets ont été ciblés :

- la demande de logement ;
- l'adaptation de logement ;
- le refus d'adaptation, le cas échéant.

Sur les 95 répondants, près de 79% sont satisfaits du logement attribué et de l'accompagnement du traitement de la demande par les services de l'ANGDM.

91% des répondants se disent satisfaits de l'accompagnement par le gestionnaire logement de l'ANGDM pour constituer le dossier d'adaptation.

LOGEMENT

L'agence facilite la réalisation des opérations d'amélioration de l'habitat, décidées par les bailleurs en s'appuyant notamment sur sa connaissance des bénéficiaires. Les territoires des anciens bassins miniers ne sont pas concernés de la même manière par ces opérations.

Amélioration de l'habitat : bassins du Nord

L'agence accompagne les occupants des logements sur lesquels des travaux d'amélioration sont effectués afin de les convaincre d'accepter un relogement temporaire ou un déménagement définitif vers un autre logement. Ainsi, dans ce cadre, l'agence a effectué **377 visites**. **96 refus** ont pu être levés.

Les bailleurs ont mis en œuvre le programme suivant :

- rénovations lourdes dans le cadre notamment du programme ERBM¹ permettant de renforcer les performances énergétiques des logements "camus bas"² ;
- démolition des logements vétustes occupés ;
- réalisation d'importants travaux de réparation en raison de problème de structure.

Ainsi, **275 logements rénovés** ont été livrés en 2024, dont 150 dans le cadre de l'ERBM.

Localisation des logements rénovés :

Pas de Calais :

Lens : Cité 4 et Cité 9 bis ;
Harnes : Cité Belle Vue et Cité Chemin du Bois Brulé
Oignies : Cité Declercq et Cité de la Justice.

Nord :

Lallaing : Cité des Hauts Prés et Cité du bois Duriez
Pecquencourt : Cité Barrois et Cité des Eclusettes
Vieux Condé : Cité Hermitage.

Amélioration de l'habitat : bassins du Grand Sud

A ce jour, les bailleurs présents dans les bassins du Centre et du Sud n'ont pas porté d'opérations significatives d'amélioration.

Les travaux ont porté essentiellement sur le remplacement des modes de chauffage, généralement au fioul, par des pompes à chaleur, ainsi que sur l'isolation des combles.

[1] Engagement pour le renouveau du bassin minier, signé en 2017 pour 10 ans par l'Etat et les collectivités. Ce programme vise à désenclaver l'ancien bassin minier par des travaux de restauration du bâti s'inscrivant dans le label UNESCO.

Amélioration de l'habitat : bassins de l'Est

238 logements occupés par des bénéficiaires ont été rénovés, essentiellement par CDC Habitat Sainte-Barbe avec 231 logements, et 7 chez Vivest.

134 logements individuels ont fait l'objet d'une rénovation et isolation thermique extérieure par CDC Habitat Sainte-Barbe à :

- Cocheren (56)
- Freyming-Merlebach (39)
- Saint-Avold (15)
- Creutzwald (14)
- Folschviller (8)
- Hombourg-Haut (2)

49 logements collectifs ont fait l'objet d'une rénovation partielle et isolation thermique et d'un ravalement des façades par CDC Habitat Sainte-Barbe à :

- Morsbach (19)
- Behren-Lès-Forbach (15)
- Petite-Rosselle (8)
- Stiring-Wendel (7)

55 logements collectifs ont été pourvus d'un ascenseur par CDC Habitat Sainte-Barbe à :

- Farébersviller (39)
- Saint-Avold (9)
- Morsbach (5)
- Hombourg-Haut (2)

13 logements neufs et adaptés au handicap et vieillissement ont été attribués à des bénéficiaires chez le bailleur CDC Habitat Sainte-Barbe : 12 logements à Stiring-Wendel et 1 logement à Rouhling.



Logements neufs du quartier Pierre et Marie Curie à Stiring-Wendel (57)

[2] Les logements dits "camus bas" sont des constructions de plain pied apparues en 1959, à partir des panneaux de béton préfabriqués, et qui portent le nom de l'ingénieur qui les a mis au point.

AUTRES PRESTATIONS DU STATUT DU MINEUR

L'ANGDM gère un certain nombre de dispositifs ouverts aux anciens mineurs (ouvriers droit) ou à leurs conjoints survivants, qu'ils soient issus du Statut du mineur (prestations logement en nature ou en espèces, prestations chauffage en espèces, bourses des mines) ou des protocoles négociés lors de la cessation d'activités des entreprises minières.

Au 31 décembre 2024, l'ANGDM compte 64 324 bénéficiaires d'avantages en nature et de pré-retraite. Ils étaient 69 616 au 31 décembre 2023, soit une diminution de 7,6%. Il est à noter que les conjoints survivants représentent aujourd'hui 53% de la population, tout comme en 2023.

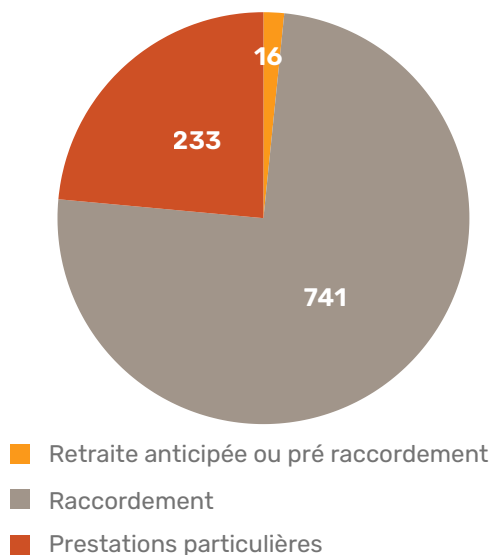
En outre, l'agence continue à gérer 33 actifs ou agents en congé charbonnier de fin de carrière, issus de Charbonnages de France et des plans sociaux.

Gestion des pré-retraites

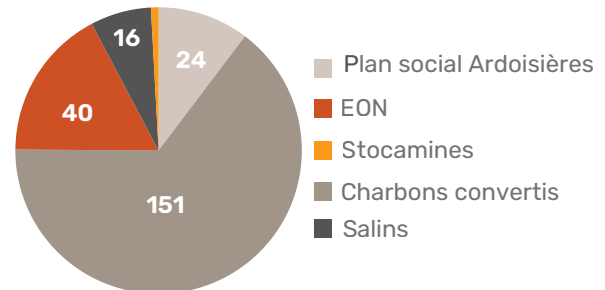
1 146 personnes bénéficient de dispositifs de pré-retraite, en diminution de 26% par rapport au 31 décembre 2023.

Ces dispositifs sont amenés à disparaître rapidement dans la mesure où il n'y a pas de nouvelles entrées. Les bénéficiaires des régimes de pré-retraite quittent ce dispositif au moment où ils justifient des conditions requises pour l'obtention d'une retraite complémentaire à taux plein.

Les dispositifs gérés



Les détails des prestations particulières



Réunion d'information à Varangéville (54)

Les mineurs des Salins de Varangéville qui bénéficient d'un régime spécifique étaient présents à la réunion d'information organisée à la demande de la direction des ressources humaines.

Cette présentation a été effectuée sur deux jours afin de permettre aux salariés en services continus d'y participer.

L'agence a répondu aux différentes questions et inquiétudes des participants.

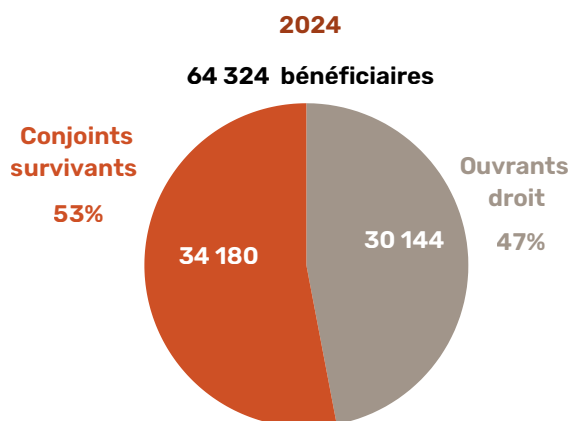
Après cette présentation, un atelier d'entretien individuel a été mis en place afin que chacun puisse évoquer sa situation personnelle.



Intervention de l'agence auprès des mineurs des Salins (54)

AUTRES PRESTATIONS DU STATUT DU MINEUR

Qui sont les bénéficiaires des prestations en espèces ?



Dans la plupart des situations, les avantages chauffage et logement sont réversibles : en cas du décès de l'ancien mineur, la prestation est versée à son conjoint. Le taux de réversion appliqué est de 66% pour l'indemnité de chauffage et de 100% pour l'indemnité logement pour les bénéficiaires issus de la substance charbon qui représentent 80% de la population gérée par l'ANGDM.

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur la réversion

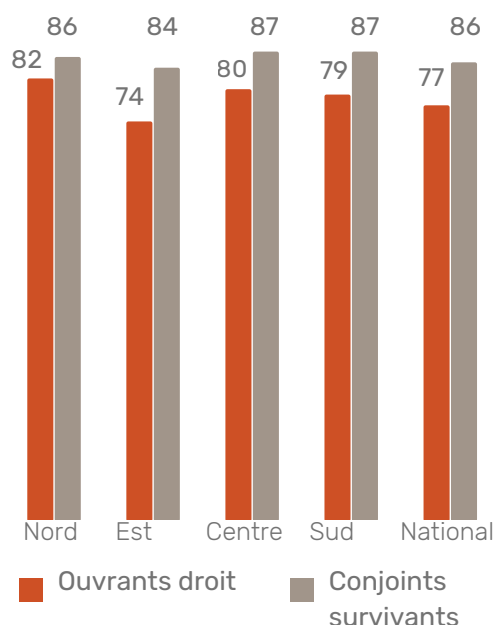
Parmi les thématiques sur lesquelles les bénéficiaires ont été amenés à répondre lors de l'enquête annuelle de satisfaction, il y a la réversion.

Trois questions ont porté sur le délai de réponse, le suivi des dossiers et sur les informations personnalisées apportées. La réversion obtient 96% de taux de satisfaction.

Sur les 140 répondants, 98% se disent satisfaits du délai de réponse. A la question, "Êtes-vous satisfait(e) du suivi de votre dossier ?", 91% des bénéficiaires répondent : "oui, tout à fait" et 9% répondent : "oui, plutôt".

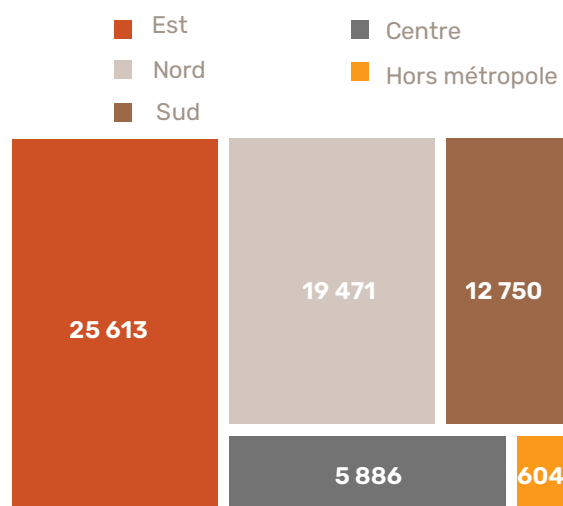
Dans le monde de la mine, la très large majorité des ouvriers droit est constituée d'hommes. La population des anciens mineurs est caractérisée par une espérance de vie plus faible que le reste de la population. Progressivement, la part des veuves dans la population des bénéficiaires est de plus en plus importante.

Age moyen des bénéficiaires



L'âge moyen des bénéficiaires selon les régions connaît des variations significatives, particulièrement pour les hommes. Les ouvriers droits des bassins miniers de l'Est sont ainsi les plus jeunes bénéficiaires de l'agence. En effet, dans cette région, la cessation de l'exploitation du charbon a été la plus récente, la dernière mine ayant fermé en 2004.

Répartition géographique des bénéficiaires d'avantages en nature



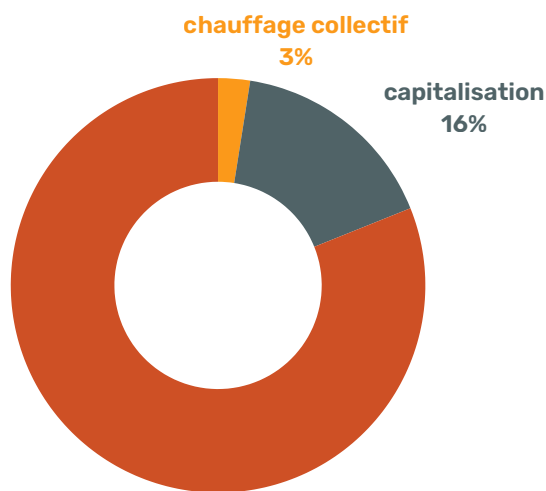
AUTRES PRESTATIONS DU STATUT DU MINEUR

La prestation chauffage

La prestation de chauffage peut être servie sous forme d'indemnité en espèce ou sous forme de contrat de capitalisation ou, dans certains cas, par la prise en charge des dépenses de chauffage directement auprès du bailleur.

En 2024, le nombre de bénéficiaires ayant perçu la prestation sous une de ces formes s'élève à 62 862 bénéficiaires.

Le montant moyen d'une prestation chauffage était, en 2024, de 1 016 € par an.



La capitalisation

La capitalisation est une modalité d'octroi des prestations chauffage et logement. Sous certaines conditions, il a été proposé aux anciens mineurs de recevoir un capital au titre de ces prestations. Le capital est calculé en fonction de l'âge auquel l'intéressé contracte, d'un coefficient de capitalisation et du montant de l'indemnité brute annuelle de l'ancien mineur. Le choix de cette option se substitue à titre définitif aux prestations mensuelles.

Pour les personnes ayant choisi ce dispositif, l'ANGDM gère les contrats de capitalisation, jusqu'à l'âge retenu pour le calcul du capital.

Les bourses des mines

L'ANGDM assure la gestion du dispositif des bourses des mines qui a été créé en 1946 pour apporter un soutien financier aux enfants scolarisés de mineurs.

Tous les agents relevant du Statut du mineur peuvent bénéficier de la bourse des mines sous réserve de satisfaire aux critères d'âge, de revenus, de filières d'enseignement. Le fonds est abondé par les versements de cotisations des entreprises ayant des salariés relevant du Statut du mineur complétés par une dotation de l'Etat.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 119 bourses ont été versées pour un montant de 91 630 €, couvert à 69% par les cotisations encaissées et à 31% par l'Etat.

Etat des lieux des fonds sociaux particuliers gérés par l'ANGDM

L'ANGDM a hérité, au fil du temps, de la gestion de fonds spécifiques gérés par les employeurs ou les régimes de retraite. Certains de ces fonds ont toujours un objet, et des dépenses leur sont imputées chaque année.

Une synthèse a été présentée aux instances de gouvernance de l'ANGDM qui devront, à terme, se prononcer sur le devenir de ces fonds.

Il s'agit plus particulièrement des fonds suivants :

- le fonds des activités sociales et culturelles des actifs de Charbonnages de France ;
- le fonds de réserve de la caisse de retraite des employés statutaires ;
- le fonds de réserve du "1% fonds social ouvrier" ;
- le fonds de réserve du régime de prévoyance des ETAM des mines ;
- le fonds national d'aide et de secours (FNAS) ;
- le fonds de réserve du groupement des entreprises sidérurgiques et métallurgiques .

Pour ce dernier, le conseil d'administration a acté, en fin d'année 2024, l'intégration en produit au budget du programme 174 de l'ANGDM.

A noter que le FNAS est utilisé pour verser aux personnes entrant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) une aide au dépôt de garantie. Son montant forfaitaire est de 900 €, quel que soit le niveau de ressources de la personne. Cette aide doit être remboursée à l'ANGDM au moment de la sortie de l'établissement. Elle fait l'objet d'une convention signée par le bénéficiaire (ou sa famille), l'ANGDM et l'établissement.

ACCUEIL

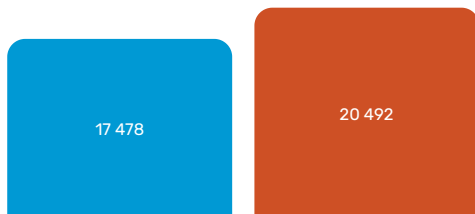
L'ANGDM accueille les anciens mineurs pour les aider à accéder aux prestations qu'elle verse, mais aussi pour les orienter dans leurs parcours administratifs liés à leur statut particulier. L'accueil est téléphonique, et physique dans les anciens bassins miniers.

Zoom sur la plateforme téléphonique

Située à Noyelles-sous-Lens, une équipe dédiée de téléconseillères répond par téléphone aux demandes des bénéficiaires du lundi au vendredi. Les téléconseillères sont en mesure d'assurer un premier niveau de réponse sur l'ensemble des sujets.

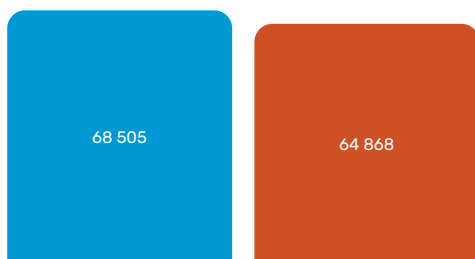
Nombre de mails reçus par la boîte contact

● 2023 ● 2024



Nombre d'appels reçus par la plateforme téléphonique

● 2023 ● 2024



CONTACTEZ-NOUS

RESTONS EN CONTACT EN TOUTES CIRCONSTANCES !

A proximité ou à distance, vous pouvez nous contacter par courrier, téléphone ou courriel. Le site internet vous permet aussi de vous tenir informée(e) des modalités d'accueil au sein de l'agence et des prestations auxquelles vous avez droit.



03 21 79 48 48

MATIN

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h

APRES-MIDI

Du lundi au jeudi

de 13h30 à 16h30



Adresse unique de

correspondance

110 av. de la Fosse 23

62221 Noyelles-sous-Lens



contact@angdm.fr

N'oubliez pas de vous munir de
votre numéro d'identification

Elles ont accès à tous les outils métiers de l'ANGDM. Le dispositif de gestion électronique des courriers et des documents, déployé depuis 2019, leur permet d'avoir une bonne vision des demandes en cours.

Elles accompagnent les personnes dans la prise en main de leur espace bénéficiaire, accessible à partir du site internet de l'ANGDM.

En 2024, la plateforme téléphonique a reçu 64 868 appels (contre 68 505 en 2023). La diminution du nombre des appels est en lien avec la baisse du nombre des bénéficiaires mais également avec l'usage des autres modes de contact que sont les mails et les courriers. L'équipement informatique des téléconseillères leur permet d'assurer leur mission aussi bien depuis les locaux de l'ANGDM que depuis leur domicile.

Compte tenu de la moyenne d'âge des bénéficiaires de l'ANGDM, le téléphone reste le moyen de communication le plus utilisé.



Isabelle Turpin, téléconseillère à la plateforme téléphonique de l'ANGDM répond aux appels des bénéficiaires

ACCUEIL

L'accueil des bénéficiaires est aussi physique

Dans les anciens bassins miniers, les bénéficiaires de l'ANGDM peuvent se rendre sur les sites de l'agence ou les lieux d'accueil hébergés par des partenaires (les permanences), à des créneaux dédiés, avec ou sans rendez-vous, pour exposer leurs problématiques.

L'ANGDM compte ainsi **43 lieux d'accueils** sur l'ensemble du territoire. Au cours de l'année 2024, **6 928** accueils ont été réalisés.



A gauche : Isabelle Turpin est téléconseillère à la plateforme téléphonique.

Au centre : Pierrick Regueme est agent de typage du courrier entrant.

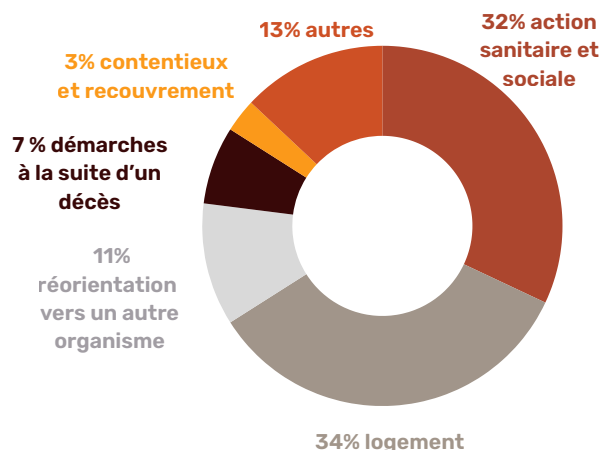
A droite : Margaux Nowak est coordinatrice nationale de l'accueil physique.

Ils travaillent sur le site de Noyelles-sous-Lens sur l'ancien carreau de la fosse 23.

En 2024, un diagnostic a été réalisé sur la fréquence des accueils, les besoins des territoires et la pertinence du maintien des permanences chez les partenaires, préparant ainsi, pour 2025, une nouvelle stratégie de contact avec les bénéficiaires prévue dans le contrat d'objectifs et de performance (action 20).

Au-delà du réseau minier traditionnel (bailleurs propriétaires des logements, centres de santé Filiéris etc.), l'ANGDM travaille à identifier tout acteur pouvant accueillir ses permanences avec un maximum d'accessibilité et de visibilité (espaces France Services, communes etc.).

Motifs des accueils réalisés



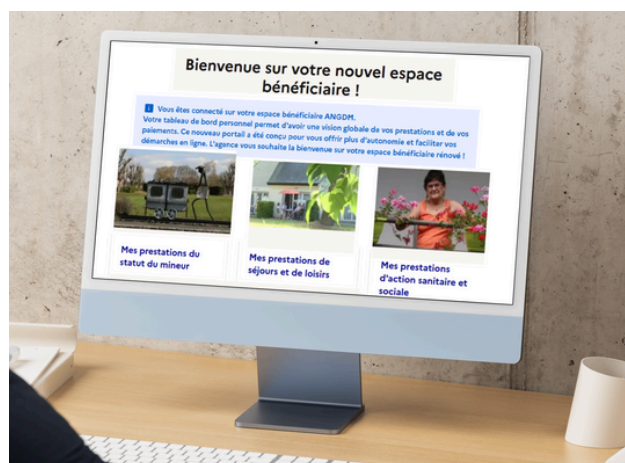
Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur l'accueil

Sur les onze thématiques de l'enquête annuelle de satisfaction, deux ont porté sur l'accueil physique et téléphonique et une sur l'espace bénéficiaire.

L'accueil physique recueille 90% de satisfaction.

Les bénéficiaires sont satisfaits à 97% de l'accueil téléphonique.

Sur les 95 répondants, 93 % se disent satisfaits de leur espace bénéficiaire et 92% déclarent avoir trouvé facilement les informations recherchées.



Les bénéficiaires de l'ANGDM ont la possibilité de créer un compte personnel afin d'accéder en ligne aux documents importants de leur dossier : avis de paiement, factures. L'accès à cet espace bénéficiaire se fait via le site internet www.angdm.gouv.fr puis "Accéder à mon espace bénéficiaire".

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

DÉTAIL DES PRESTATIONS

	Prestations	Nombre de bénéficiaires aidés
22B	Aide au transport	2 486
	Frais de cure thermique	1 657
Accident du travail	Aide financière individuelle	2
Maladie professionnelle	Aide au maintien à domicile des personnes en soins palliatifs	22
	Aide financière individuelle	1 604
	Conseil en ergothérapie	2
	Incontinence	2 173
	Produits non pris en charge par l'assurance maladie ou comportant un supplément	114
	Pédicurie	2 144
	Retour à domicile après hospitalisation	405
Vieillesse	Accueil de jour	34
	Aide à l'amélioration de l'habitat	485
	Aide au déménagement	47
	Aide aux aidants	302
	Aide financière individuelle	48
	Aide ménagère à domicile	7 883
	Aides techniques	183
	Dons aux centenaires	173
	Garde à domicile	7
	Hébergement temporaire	52
	Petits travaux de dépannage	568
	Portage de repas	982
	Télé-alarme	1 332
	Aide à la caution (FNAS) *	306
	Nombre de bénéficiaires différents (un bénéficiaire peut recevoir plusieurs prestations)	15 844
	Montant moyen de prestation décaissé / bénéficiaire	1 102,90 €

* Aide à la caution versée en cas d'admission en EHPAD remboursée à l'issue du séjour, financée par le budget de l'agence (programme budgétaire 174) sur le fonds FNAS, voir la page 23.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Les prestations d'action sanitaire et sociale sont ouvertes aux personnes qui relèvent de l'assurance maladie des mines ou dont le plus grand nombre de trimestres travaillés a été validé au régime des mines.

C'est une population en décroissance, depuis la fermeture du régime minier en 2010, dont la moyenne d'âge augmente chaque année et atteint 86 ans en 2024.

L'action sanitaire et sociale de l'agence s'inscrit dans l'objectif global des politiques de prévention du vieillissement et de préservation de l'autonomie et du maintien à domicile.

Elle passe par l'attribution de prestations d'action sanitaire et sociale et par un accompagnement social dédié aux anciens mineurs et à leurs veuves.

Les prestations d'action sanitaire et sociale sont fixées limitativement par le règlement national d'action sanitaire et sociale (RNASS) adopté par le conseil d'administration de l'agence. Elles ne peuvent être versées qu'en complément des prestations légales et ne se substituent pas aux remboursements de l'assurance maladie ou à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le montant que l'agence est autorisée à dépenser chaque année pour les prestations est déterminé par application d'un coefficient établi en fonction de l'évolution annuelle du nombre de bénéficiaires du régime minier d'assurance maladie (appelé taux de fonte) et du taux d'inflation prévisionnel hors tabac, conformément au décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié. Le budget est donc revu mécaniquement à la baisse annuellement.

Pour l'année 2024, le montant des prestations payées par l'agence s'est élevé à 17,5 M€, dont presque 12 M€ concernent le financement des aides à domicile.

La consommation des prestations de l'action sanitaire et sociale a été fortement perturbée durant la crise sanitaire, singulièrement s'agissant de l'aide à domicile, les personnes âgées ayant diminué à cette période leur recours. Elle peine à retrouver le niveau de consommation d'avant crise.

L'aide à domicile, qui permet l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples, a bénéficié, en 2024, à 7 883 personnes.

L'aide est attribuée après une évaluation réalisée par une assistante sociale de l'ANGDM. En fonction des besoins de la personne, un plan est prescrit, fixant le nombre d'heures mensuelles d'aide à domicile. Le bénéficiaire choisit ensuite le prestataire qui interviendra chez lui, l'ANGDM ne gère en effet pas l'aide à domicile en direct. Les prestataires sont payés directement par l'agence, seul le reste à charge étant payé par les bénéficiaires. Ces derniers peuvent en outre avoir recours au crédit d'impôt relatif aux services à la personne.

Depuis plusieurs années, l'agence, comme d'autres organismes similaires, constate un décalage croissant entre le nombre d'heures prescrites par les assistantes sociales et le nombre d'heures effectivement réalisées dans l'année.

Il existe de multiples facteurs explicatifs d'un recours faible au plan d'aide à domicile, qui ne sont pas propres aux bénéficiaires de l'agence : vacances, périodes d'hospitalisation, difficultés des structures d'aide à domicile à recruter et fidéliser leurs employés, restes à charge croissants. En effet, et malgré des prises en charge par l'agence qui tiennent compte du revenu du bénéficiaire et de la dépense, le coût supporté par les anciens mineurs a pu croître du fait de l'augmentation légitime des salaires des aides à domicile.

Enfin, les anciens mineurs sont très présents dans les zones frontalières qui peinent encore plus à maintenir leur main d'œuvre et à rester attractives.

L'enjeu que représente pour l'agence la réalisation effective des plans d'aide est majeur, car ces plans conditionnent le bien vivre des personnes, la rupture de leur isolement et est un facteur significatif de prévention de l'hospitalisation ou du placement en EHPAD.

S'agissant des autres prestations prises en charge par l'agence, on peut noter un recours croissant aux dispositifs de téléalarme, ainsi que de l'aide aux aidants, qui participent également au maintien à domicile.

De manière à pouvoir améliorer la prise en charge des bénéficiaires, l'agence entend poursuivre ses travaux de benchmark avec des organismes similaires. C'est notamment à cette fin qu'elle a inscrit dans son contrat d'objectifs et de performance le lancement d'une réflexion sur une révision des prestations d'action sanitaire et sociale (action 17).

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur les prestations d'action sanitaire et sociale

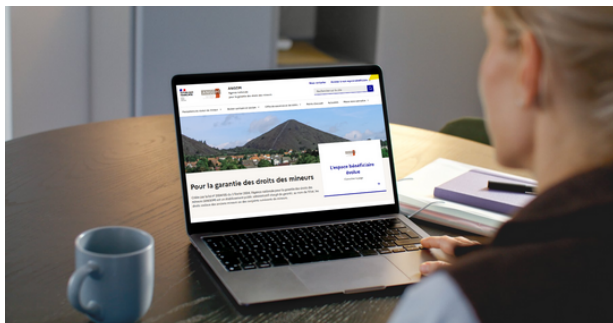
L'enquête annuelle indique que 86% des bénéficiaires sont satisfaits du traitement de leurs demandes de prestations d'action sanitaire et sociale.

A la question, "Êtes-vous satisfait(e) de notre offre de prestations ?", les répondants se disent satisfaits à 95%.

En parallèle, l'ANGDM continue sa politique de communication pour limiter le non recours. Il est en effet important que les affiliés du régime minier identifient l'ANGDM comme le gestionnaire de l'action sanitaire et sociale dont ils peuvent bénéficier.

Ainsi, l'agence publie quatre numéros par an de sa lettre d'information aux bénéficiaires, Arc-en-Ciel, qui présente des informations sur l'actualité de l'agence ainsi que des dossiers thématiques. Ces parutions sont l'occasion d'expliquer les conditions d'attribution des prestations proposées et d'en faire la promotion. Le contrat d'objectifs et de performance prévoit cette communication au travers de la parution trimestrielle de l'Arc-en-ciel (action 5).

L'ANGDM participe aussi, chaque fois que c'est possible, à des journées d'information dans les anciens bassins miniers pour apporter des informations sur ses dispositifs.



www.angdm.gouv.fr

Le site internet moderne et intuitif, facilite l'accès aux services de l'ANGDM

Enfin, la mise en ligne, le 16 décembre 2024, d'un nouveau site internet plus accessible, plus convivial et exhaustif autorisant des inscriptions

en ligne, permet aux personnes âgées utilisant internet, ou à leurs aidants (conjointes plus jeunes, enfants notamment), de mieux connaître les offres de l'agence. Sur ce site, figure désormais le règlement national d'action sanitaire et sociale dont la rédaction a été simplifiée (action 16 du COP), plus aisément compréhensible et accessible, qui garantit la transparence sur les droits des bénéficiaires de l'agence et les conditions applicables pour y avoir recours.



Les 4 numéros d'Arc-en-ciel publiés en 2024 contenaient chacun un focus sur une prestation d'action sanitaire et sociale : les aides financières individuelles pour le numéro d'avril, la prestation d'aide à l'achat des protections contre l'incontinence pour le numéro de juillet, l'aide financière aux aidants pour le numéro d'octobre, et des aides à l'autonomie pour le dernier numéro en décembre. Ces quatre revues ont traité les thématiques de veuvage, d'activité physique adaptée, de l'offre de l'agence en matière de séjours et sorties, et de logement.

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur la communication

Une des thématiques de l'enquête annuelle de satisfaction porte sur la communication de l'agence à destination des bénéficiaires.

894 personnes ont répondu aux questions portant sur les courriers, les dépliants d'information ou l'Arc-en-ciel.

Les répondants se disent satisfaits de la communication de l'agence à 91%.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Lors des événements climatiques qui ont touché notre territoire, l'ANGDM a su répondre présente en mettant en œuvre des campagnes pro actives auprès des bénéficiaires sinistrés. Cette démarche a permis d'apporter un soutien ciblé et rapide aux assurés touchés par ces catastrophes. Dans le sud du territoire métropolitain (départements 42, 69 et 07), touché par des inondations, les équipes sociales se sont mobilisées pour assurer une présence sur le terrain et accompagner les personnes dans leurs démarches.

Un service social dédié

Le service social de l'ANGDM est composé de personnel spécialisé, secrétaires sociales et assistantes de service social. A l'ANGDM, 15 secrétaires sociales et 42 assistantes sociales, réparties sur l'ensemble du territoire, interviennent auprès de personnes pour la plupart âgées, voire très âgées. La singularité des missions de l'ANGDM repose sur le caractère global de la prise en charge des problématiques rencontrées par les personnes suivies, du point de vue de leur autonomie, de leur mobilité, de leurs conditions de vie ou de logement.

Le service social est mobilisé pour procéder aux évaluations préalables à l'attribution de certaines aides et à l'accompagnement des personnes. Pour les bénéficiaires éloignés des lieux d'implantations de l'agence, l'évaluation à domicile éventuellement nécessaire peut être réalisée par des services de proximité auxquels l'agence peut faire appel, assurant ainsi une continuité de prise en charge sans rupture.



Zelda Biricolti, assistante sociale de l'ANGDM à son poste de travail sur le site de Montceau-les-Mines (71).

Le service social de l'agence n'est toutefois pas un simple prescripteur d'aides. Il assure aussi l'accompagnement des anciens mineurs en matière d'accès à leurs droits (démarches administratives, par exemple), accès aux soins, difficultés sociales, mise en place d'une protection juridique. Il reste vigilant face aux problématiques particulières, comme la maltraitance ou les vulnérabilités. A cet effet, les campagnes qui consistent à aller à la rencontre des bénéficiaires (personnes de plus de 90 ans, personnes vivant dans des logements inadaptés) permettent parfois de détecter des situations d'urgence.

Si l'accompagnement est principalement individuel, il existe également des prises en charge collectives au travers d'activités de groupe avec ou sans partenaires qui permettent d'allier le traitement d'une problématique et la rupture de l'isolement.



Mme Brocki, logée nature chez Maisons et Cités soutenue par Stéphanie Callin, agente d'accueil de l'ANGDM lors de la campagne sociale des visites des plus de 90 ans.

L'expérimentation d'un pilotage renouvelé

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre, à titre expérimental, appuyée sur les retours d'expériences des équipes, d'un renforcement du pilotage national du service social. Il s'agit désormais d'assurer une harmonisation des pratiques et un meilleur partage d'informations. Cette expérimentation s'est accompagnée d'une évolution des pratiques d'intervention des assistantes sociales et secrétaires sociales sur un territoire plus large afin de répondre plus facilement aux pics d'activité ou aux situations exceptionnelles, tout en renforçant la solidarité interrégionale.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement de groupe : le développement des actions collectives

L'année 2024 a été marquée par une diversité d'actions collectives menées sur tout le territoire. Parmi les initiatives phares, figure l'action intergénérationnelle **"D'une mine à l'autre"**, au cours de laquelle les anciens mineurs ont fait part de leurs souvenirs aux élèves des écoles primaires. Ce projet a été complété par la réalisation d'un podcast associant les mineurs et les assistantes sociales, diffusé sur la radio des Hauts-de-France Scarpe Sensée le 12 septembre (émission ["La puce à l'oreille"](#)).

D'autres actions ont ciblé plus directement les aidants, avec la mise en place de groupes de parole et d'une journée des aidants, permettant d'apporter écoute et reconnaissance à ce public souvent en difficulté.



Echanges entre les anciens mineurs et les élèves de l'école Paul Langevin à Sin-le-Noble (59), le 6 février 2024.

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur l'accompagnement social

L'enquête annuelle de satisfaction aborde la thématique de l'accompagnement social.

Trois questions ont porté sur l'accompagnement du service social de l'ANGDM. Les 164 répondants sont satisfaits à 94 %.

97% des répondants sont satisfaits du délai de prise en charge par l'assistante sociale. 99% se disent satisfaits par la réponse apportée par l'assistante sociale.

Enfin, des ateliers pour exercer la mémoire ont été organisés par l'agence avec Neuropep's : l'objectif est de proposer une réponse thérapeutique non médicale aux troubles de mémoire normaux liés à l'âge.

Depuis 2018, ces ateliers sont organisés régulièrement en Moselle et Meurthe-et-Moselle. Ils sont ouverts aux seniors en bonne santé cognitive ou aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Les séances sont structurées autour d'exercices d'entraînement et d'activités destinés à stimuler la mémoire des personnes âgées mais également leurs fonctions cognitives. Les exercices peuvent être reproduits à domicile afin de créer une routine journalière. Il s'agit notamment d'acquérir des stratégies neuropsychologiques et adopter les comportements permettant de résoudre des difficultés cognitives.

En 2024, le programme Neuropep's a eu lieu dans le Val de Briey (54) du 12 septembre au 14 novembre. Onze femmes et deux hommes y ont participé.

Campagne de communication 2024 autour des ateliers Neuropep's

Ateliers NEUROPEPS

Stimulez votre cerveau et améliorez votre mémoire

Cette formation, qui s'adresse à un public de 60 ans et plus, n'ayant pas de trouble cognitif, vise à entretenir sa mémoire en développant des stratégies et des comportements permettant de faire face, et même d'anticiper, des difficultés présentes dans la vie quotidienne.

C'est un programme global, qui prend en compte l'activité intellectuelle, l'environnement familial et social, l'activité physique, le sommeil, la nutrition, les loisirs, etc...

Il se présente sous la forme « d'ateliers mémoire » de 10 thématiques et composés de séries d'exercices en lien avec des situations de la vraie vie

Les jeudis de 10h00 à 12h00

- le 12 septembre 2024
- le 19 septembre 2024
- le 26 septembre 2024
- le 03 octobre 2024
- le 10 octobre 2024
- le 17 octobre 2024
- le 24 octobre 2024
- le 7 novembre 2024
- le 14 novembre 2024

à la Maison pour tous
2 place de la Maire - Mance
54150 VAL DE BRIEY

Renseignements et inscription:
Plateforme téléphonique
ANGDM
03.21.79.48.48
Ou contact@angdm.fr





Atelier Neuropep's à Val-de-Briey (54)

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Semaine bleue, semaine des personnes âgées : une mobilisation nationale autour du sport adapté

Dans le cadre de la semaine des personnes âgées organisée au niveau national, la Semaine bleue, l'agence a proposé des activités d'exercice physique adaptées. Ces activités ont été déployées sur l'ensemble des anciens bassins miniers en partenariat avec Filieris, les départements et les associations de promotion du sport auprès des publics âgés, offrant aux participants une expérience conviviale et accessible autour du sport et du bien-être.

Le 3 octobre 2024, au parc d'Olhain (62), à Blayelles-Mines (81) et à Seingbouse (57), des activités physiques adaptées et encadrées par des médecins du réseau Filieris, des défis sportifs tout en douceur et des ateliers bien-être ont donné le sourire aux anciens mineurs et leurs épouses. Au total, 79 personnes ont participé à ces activités sportives.



Focus sur l'aide aux aidants

Des groupes de parole

Le service social de l'ANGDM, en partenariat avec le centre communal d'action sociale (CCAS) et le centre social Jules Grare de Liévin (62), a proposé un groupe de parole aux aidants. Des échanges pour libérer la parole, favoriser le lien social et informer sur les dispositifs d'aide sur le territoire ont rythmé les séances. De février à décembre 2024, une fois par mois, deux assistantes sociales de l'ANGDM ont animé ces ateliers. Douze aidants ont bénéficié de ce dispositif.

Repas partagé par le groupe de parole des aidants à Liévin



Des séjours pour lâcher-prise

L'agence a organisé un séjour aidants/aidés dans chaque région. Il s'agit de permettre aux binômes aidants comme aux aidés de participer à une semaine de vacances, entourés par une équipe de professionnels. Ces moments de répit autorisent les aidants à prendre du temps pour eux avec l'assurance que leur proche est pris en charge. L'échange et le contact avec les autres aidants et les professionnels les amènent à mieux appréhender leur situation et leur relation avec l'aidé.

36 personnes ont participé à ces séjours.

Accessibilité : cap sur l'inclusion

L'accessibilité est également au cœur des préoccupations de l'agence avec l'organisation de trois séjours et de deux sorties dédiés aux personnes à mobilité réduite. En 2024, ces activités, avec un nombre d'encadrants adapté à ce public particulier, ont profité à 69 personnes à mobilité réduite et leurs aidants.

Lutte contre l'isolement

Les mois d'hiver, surtout les fins d'année, sont propices à la perte d'énergie, d'entrain, d'appétit de vivre, singulièrement chez nos aînés. C'est pourquoi l'agence prend soin de proposer des sorties en ces périodes difficiles. Ainsi, des escapades d'une journée avec transport ont été proposées à nos bénéficiaires dans l'ensemble des anciens bassins miniers.

Ces sorties s'adressaient à un public isolé et dont les ressources sont les plus faibles.

Au total, 143 personnes ont pu participer à ces moments privilégiés.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Partenariats de proximité

Le service social a poursuivi en 2024 le développement de ses partenariats territoriaux, en renforçant sa présence dans des actions collectives portées avec d'autres acteurs de la protection sociale et du territoire.

La prévention des chutes avec Filieris

Dans les Hauts-de-France, les équipes sociales ont pris part aux ciné-débats organisés par Filieris sur la prévention des chutes. Ces événements, déployés dans plusieurs communes, ont permis de sensibiliser les retraités aux risques liés à la perte d'autonomie, tout en favorisant les échanges dans un cadre convivial. La participation du service social à ces temps forts a permis de relayer les messages de prévention et d'orienter les publics vers les dispositifs adaptés.



Campagne de communication du ciné-débat autour de la prévention des chutes, en septembre 2024

Les bénéficiaires centenaires logés nature fêtent leur anniversaire à Maisons et Cités de Douai, le 9 octobre 2024 en présence du directeur général de l'agence



Les centenaires sont mis à l'honneur avec Maisons et Cités

Autre moment fort de l'année, les rencontres des centenaires co-organisées par l'ANGDM et Maisons et cités ont permis de mettre à l'honneur nos bénéficiaires les plus âgés. Ces rencontres rendent hommage à la longévité exceptionnelle des bénéficiaires de l'agence.

Le partenariat ANGDM avec l'association Au bout du fil

L'association Au bout du fil, créée en 2007, s'est fixée pour objectif de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées.

Un appel téléphonique de convivialité est proposé à toute personne qui en fait la demande, quelle que soit sa localisation, chaque semaine, gratuitement et aussi longtemps qu'elle le souhaite. L'association propose aussi d'entretenir le lien collectif, au sein d'un groupe de personnes âgées pour stimuler les neurones, bouger et prévenir les chutes, pour mieux dormir etc.

Le partenariat entre l'ANGDM et Au bout du fil perdure depuis 2019.

En 2024, 52 bénéficiaires se sont inscrits aux activités de l'association.



Séjour de répit à Pornichet en 2024. Les bénéficiaires de l'ANGDM sont accompagnés par l'équipe médico-sociale d'Int-Act

L'association Int-Act, prestataire historique

Depuis 2015, l'ANGDM conçoit des séjours adaptés, avec l'appui et l'expertise de l'association Int-Act. Int-Act est spécialisée dans l'organisation de vacances adaptées pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Chaque année, l'agence contracte avec cette association dans le cadre d'appels d'offres.

Ces séjours adaptés ont pour objectif de favoriser le répit des aidants et de leur proche dépendant, d'accompagner les personnes endeuillées.

Les séjours s'adressent également aux personnes en situation de handicap afin de partir en toute sécurité.

POLITIQUE DE VACANCES ET DE LOISIRS

Une politique de prévention de l'isolement par les loisirs et les séjours

La politique de vacances et de loisirs de l'agence participe à la prévention de l'isolement au travers d'une offre diversifiée et sous conditions de ressources : des séjours de 15 jours, principalement en bord de mer ; des séjours d'une semaine en partenariat avec l'ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances) dans le cadre du programme seniors en vacances ; enfin, des sorties à la journée, de proximité. A chaque fois, l'agence propose un transport adapté en vue de faciliter l'arrivée sur les lieux et des hébergements prenant en compte les problématiques de l'âge.

En 2024, 5 871 personnes ont participé à ces activités, pour 57 longs séjours, 23 courts séjours et 36 sorties à la journée.

Ce déploiement témoigne d'une volonté constante d'adapter l'offre aux attentes des publics tout en développant des formats inclusifs, attractifs et accessibles.

Le contrat d'objectifs et de performance prévoit la révision de cette politique de l'ANGDM pour tenir compte du vieillissement et du grand âge de la population bénéficiaire.

En 2025, l'agence entend ainsi offrir des prestations davantage adaptées à l'âge avancé de ses bénéficiaires et à leurs conditions de ressources.

Les actions de prévention de l'isolement par les loisirs en 2024



Séjour PMR à Saint-Gildas-de-Rhuys



Séjour de répit à Pornichet

POLITIQUE DE VACANCES ET DE LOISIRS

L'enquête annuelle indique que 89% des bénéficiaires sont satisfaits de l'offre de séjours et de loisirs de l'ANGDM conçue pour rompre leur isolement.

Le centre de vacances de Saint-Gildas-de-Rhuys (56) en Bretagne est l'une des destinations favorites des bénéficiaires. Ils apprécient la douceur de vivre, le plaisir du terroir breton et l'ambiance conviviale.



Les équipes sur place accueillent les vacanciers

Martine se dit "contente" d'être en vacances à Saint-Gildas : *"J'en profite car je n'ai pas à préparer les repas, faire les courses, faire le ménage. Cela fait du bien de ne rien avoir à faire. Et j'ai le plaisir de retrouver des amis pour partager des moments agréables..."*

Evelyne s'est décidée à partir en Bretagne, quand elle a participé aux ateliers "Parlons-en" à la disparition de son mari. "Parlons-en" est une action collective organisée par l'ANGDM pour les personnes endeuillées afin de les accompagner durant cette période difficile de la vie. *"Le voyage est long [Evelyne vit dans le Pas-de-Calais]. Mais après, j'en profite pleinement. Saint-Gildas, c'est très très bien. J'ai tout aimé : les jardins sont magnifiques et le jardinier est super, le personnel est très gentil. On se fait des relations quand on est ensemble. Après, je ne revois pas forcément les autres car on a chacun nos petits problèmes."*



Plateforme élévatrice utilisée pour le transport des bénéficiaires en situation de mobilité réduite.

Réunion d'information aux séjours PMR organisés par l'ANGDM. Sainte-Marie-Aux-Chênes (57) du 20/03 au 10/04/2024



Le service social a animé quatre séances d'information, d'activités ludiques ou de sophrologie pour inciter les plus vulnérables à partir en séjour PMR.



Port-Navalo à Arzon - Presqu'île de Rhuys à l'entrée du Golfe du Morbihan

Les activités de proximité sont aussi l'occasion de sortir du quotidien et de rompre avec l'isolement

Thérèse vit dans le Pas-de-Calais. Elle est veuve. C'est une amie, qui participe elle-même aux sorties et séjours avec l'ANGDM, qui lui a conseillé de s'inscrire à son tour.

"Je fais les sorties pour m'évader, changer d'air, voir du monde, parce que je suis toujours toute seule. La première fois, j'avais peur de me retrouver avec des personnes très âgées. Mais, j'ai apprécié la bonne ambiance, on est super bien."

Entre deux sorties, elle revoit souvent des personnes qu'elle a rencontrées : *"Grâce aux sorties, j'ai retrouvé une ancienne amie qui a connu mes enfants tout petits. En plus, elle habite pas très loin de chez moi et elle m'a invitée chez elle."* Désormais, Thérèse n'hésite plus à sortir de chez elle pour profiter de moments festifs ou conviviaux, *"avec ma sœur, je fais des thés dansants, organisés près de chez moi. J'ai découvert ça lors d'un repas des aînés. Je suis très heureuse de pouvoir profiter des activités proposées par l'ANGDM. Ce qu'on recherche, c'est la convivialité et là, c'est comme si on était en famille."*

Contentieux sociaux

Le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'ANGDM prévoit, dans son article 2, que celle-ci "se substitue aux entreprises dans les contentieux relatifs aux droits et prestations relevant de sa compétence ainsi que dans ceux liés à la cessation d'activité des entreprises et relevant de sa compétence, notamment les contentieux relatifs au droit du travail. "

A la fin de l'année 2024, l'agence n'enregistrait plus qu'une vingtaine de contentieux contre 112 en 2023. Cette baisse conséquente du nombre de contentieux est liée à l'abandon, par une soixantaine d'anciens mineurs ayant souscrit un contrat de capitalisation, des procédures devant la Cour d'appel de Metz visant à obtenir la reprise du versement de leurs indemnités de chauffage et de logement après l'âge retenu pour le calcul du capital. Cette baisse est également due au rejet par la Cour de cassation des pourvois initiés par une vingtaine d'anciens mineurs de nationalité marocaine, à qui la capitalisation des avantages en nature a été refusée.

Contentieux de la maladie professionnelle

Dans la procédure administrative et dans les contentieux relatifs aux maladies professionnelles, l'ANGDM se substitue à l'employeur Charbonnages de France (CdF) pour les agents encore sous contrat de travail au 1^{er} janvier 2008 (date de dissolution et mise en liquidation de CdF).

Depuis la fin de la liquidation de Charbonnages de France, pour les agents qui n'étaient plus sous contrat de travail au 1^{er} janvier 2008, l'ANGDM prête aussi son concours à l'Etat selon des modalités fixées par un arrêté du 23 mars 2018.

Ainsi, le rôle de l'agence en matière de maladies professionnelles consiste à :

- délivrer toutes les attestations d'exposition aux risques dans le cadre de la procédure de reconnaissance de maladies professionnelles ;
- traiter tous les contentieux de la reconnaissance de la maladie professionnelle ;
- traiter les contentieux de la faute inexcusable de l'employeur (FIE) engagés par des agents encore sous contrat de travail au 1^{er} janvier 2008 ;
- assister l'Agent judiciaire de l'Etat à qui tous les contentieux des anciens mineurs de Charbonnages de France ne relevant pas de la compétence de l'ANGDM ont été transférés à l'issue de sa liquidation, notamment les contentieux FIE engagés par les agents déjà à la retraite le 1^{er} janvier 2008.

Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau (art. L 461-1 et suivants du code de la sécurité sociale).

Lorsqu'une procédure de reconnaissance de maladie professionnelle est introduite devant une caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), celle-ci interroge l'agence pour savoir si le poste occupé par l'ancien mineur a pu l'exposer à une substance nocive à l'origine de sa maladie.

C'est dans ce cadre que l'agence délivre à la CPAM une attestation d'exposition ou de non exposition à partir du relevé de périodes et d'emplois du mineur concerné, issu des dossiers individuels dont elle assure la conservation.

Jusqu'en 2018, le nombre d'attestations délivrées était stable, avec une moyenne annuelle de 1 000.

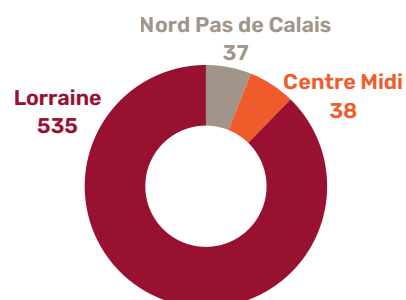
Ce chiffre a baissé depuis, mais reste à un niveau élevé. En 2024, 610 attestations ont été délivrées contre 556 en 2023, et dans plus de 53 % des cas, l'ANGDM a reconnu l'exposition aux risques.

Si la maladie professionnelle est reconnue, le salarié est reconnu atteint d'une incapacité permanente partielle (IPP) et indemnisé à ce titre.

Il peut alors aussi demander en justice la reconnaissance de la faute inexcusable de son employeur, c'est-à-dire un manquement de ce dernier à son obligation de sécurité.

Lorsque le salarié prouve que sa maladie professionnelle résulte de la faute inexcusable de son employeur, il obtient la majoration de sa rente et/ou l'indemnisation de ses préjudices extrapatrimoniaux (préjudice physique, moral, agrément).

Répartition des attestations d'exposition aux risques par bassin



RAPPORT DE GESTION

- Ressources humaines
- Ressources financières

RESSOURCES HUMAINES

Le budget des ressources humaines, comme le budget de l'ANGDM, est constitué de deux enveloppes. L'une relève du programme 174 et la seconde de l'action sociale (ASS et accompagnement) financée par le régime spécial de sécurité sociale dans les mines.

Un plafond d'autorisation d'emploi et un plafond de masse salariale sont associés annuellement à chaque enveloppe. Ces plafonds ont été respectés par l'ANGDM.

Dans le cadre de la continuité d'activité et de service, mais aussi compte tenu de la moyenne d'âge élevée du personnel de l'ANGDM, notamment chez les encadrants, un plan de transfert de compétences a été mis en place pour tous les postes occupés par des agents qui partiront en retraite à court terme.

En 2024, trois accords ont été signés : un avenant n°4 à l'accord télétravail, signé le 26 janvier 2024 ; un accord fixant les modalités de calcul et de versement de l'indemnité optionnelle compensatrice d'avantages en nature à caractère viager pour les salariés transférés en 2012 et 2014 ayant opté pour le référencement conventionnel UCANSS ; un accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail signé le 1^{er} juillet 2024.

247 agents présents au 31/12, y compris non permanents

20

SN
A

ANCIENNETÉ MOYENNE

49 ans

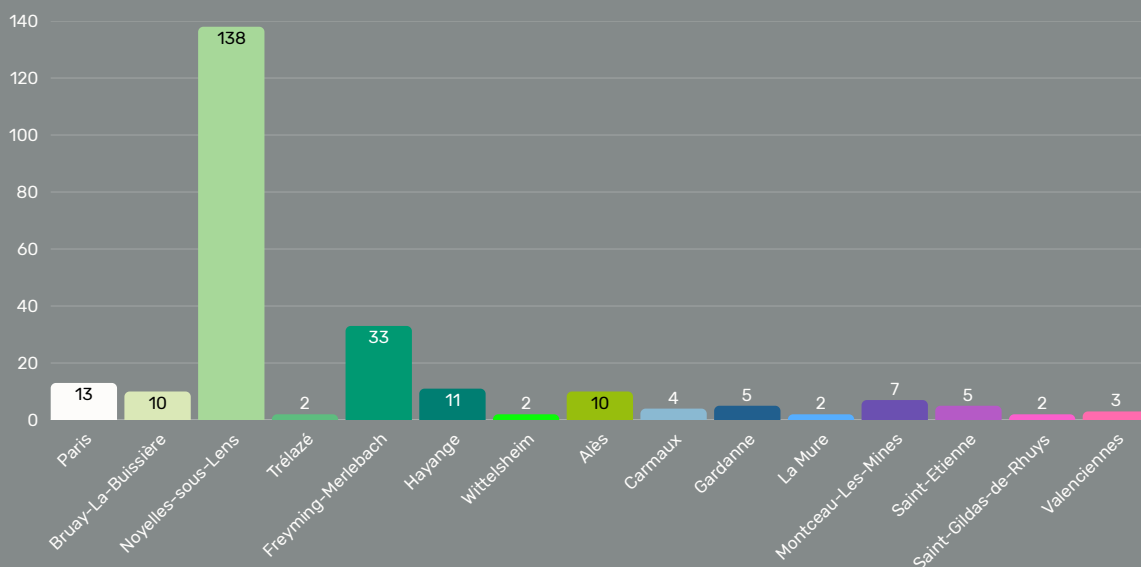
âge Moyen



12

CHANGEMENTS D'EMPLOIS EN INTERNE

Répartition des agents par site



RESSOURCES FINANCIÈRES

En tant qu'établissement public soumis aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique, l'ANGDM adopte chaque année un budget, qui est suivi et exécuté tout au long de l'exercice.

L'exécution budgétaire donne lieu à l'élaboration d'un rapport de gestion annuel, joint aux comptes financiers, et qui rend compte de l'utilisation des crédits.

Les activités de l'agence relèvent de deux systèmes de financement distincts :

- Le budget de l'Etat finance les activités reprises des anciens employeurs miniers (avantages en nature, en espèce, pré-retraite) à travers le programme 174 (P 174), « Energie, climat et après-mines », géré par le ministère de la transition écologique.

- La Sécurité Sociale finance indirectement l'ANGDM au titre de ses missions d'action sanitaire et sociale (ASS et accompagnement social), par le biais de dotations reçues de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM).

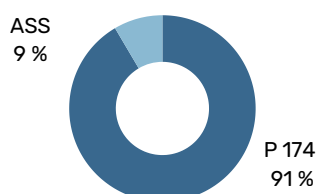
Ces subventions de l'Etat et de la Sécurité Sociale représentent 98 % des recettes. Elles sont complétées par des ressources propres (refacturations, participation des bénéficiaires aux séjours et loisirs de la politique de vacances, ...).

S'agissant des dépenses, les prestations (qualifiées de dépenses « d'intervention ») versées aux anciens mineurs et à leurs ayants droit représentent 91% des dépenses de l'agence en 2024, soit un total de 238,57 millions d'euros (M€), dont 218 M€ au titre des prestations statutaires liées aux avantages en nature.

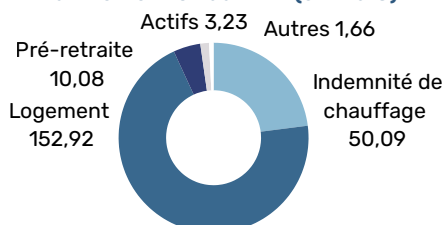
L'année 2024 (crédits de paiement en millions d'euros - ensemble des dépenses P174 et ASS)

P174 + ASS	Disponible	Consommé	Taux d'exécution
Dépenses de personnel	19,66	18,82	95,7%
Dépenses de fonctionnement	5,22	4,97	95,2%
Dépenses d'intervention	242,09	238,57	98,5%
Dépenses d'investissement	0,94	0,81	86,0%
Totaux	267,91	263,17	98,2%

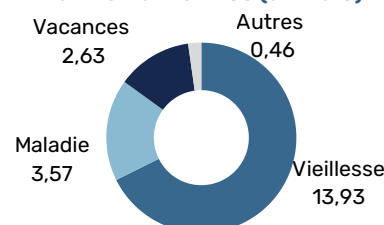
Répartition des dépenses d'intervention



Détail des dépenses d'intervention du P174 (en M d'€)



Détail des dépenses d'intervention ASS (en M d'€)



L'année 2024 a été marquée par :

- Une nouvelle certification des comptes sans réserve, obtenue en début d'année 2025 sur l'exercice comptable 2024. Cette certification confirme la saine gestion financière de l'agence. Elle fait suite à l'audit mené par le cabinet de commissariat aux comptes Alliance Experts. Cette opinion favorable sur les comptes récompense la mobilisation, le professionnalisme et la rigueur des équipes de l'agence comptable et du service financier, en collaboration avec les autres directions de l'agence. En préalable à la certification des comptes, l'ANGDM a consolidé sa démarche de contrôle interne comptable et budgétaire, en liaison avec ses tutelles, avec des dispositifs validés en comité d'audit et par le conseil d'administration.
- Un taux de réalisation des dépenses liées aux prestations d'avantage en nature statutaires du programme 174 de 99,24%. Le taux a donc dépassé l'objectif défini par les tutelles de 98%. Le taux global des dépenses d'intervention, action sanitaire et sociale comprise, est quant à lui de 98,5%.
- Une stabilité des dépenses liées aux prestations d'action sanitaire et sociale aux environs de 17,5 M€, l'aide-ménagère à domicile représentant les deux tiers de cet ensemble. A ce total s'ajoutent 3,8 M€ de dépenses au titre de la politique de vacances et de loisirs, financée à 45% par les bénéficiaires eux-mêmes, le solde étant couvert par subvention de la sécurité sociale.
- La maîtrise des dépenses de personnel, qui diminuent de 1% (- 0,2 M€) consécutivement à la baisse de 11 emplois au 31 décembre 2024¹.
- La baisse des dépenses de fonctionnement de 6,2% après celle de 4,6% déjà constatée en 2023, soit un effort d'économie de près de 0,5 M€ en deux ans. On note en particulier une baisse des frais de télécommunications, des dépenses d'énergie avec le maintien des mesures de sobriété énergétique et des dépenses d'interim.
- Un effort maintenu pour la sécurité des systèmes d'information, les dépenses d'investissement dédiées à l'informatique représentant 0,68 M€.
- Un recouvrement efficace des créances encaissées sur les indus (taux de recouvrement de 94,31%).

[1] Equivalent temps plein travaillés (ETPT)

FOCUS SUR...

- Le bilan 2024 du contrat d'objectifs et de performance
- L'impact territorial de l'action de l'ANGDM

LE CONTRAT D'OBJECTIFS

77% des actions du COP programmées en 2024 ont été réalisées en 2024

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ANGDM comprend **29 actions** s'inscrivant dans les **trois orientations stratégiques** de l'agence :

- la recherche de la qualité dans les prestations assurées aux bénéficiaires ;
- la recherche de l'efficacité de la structure pour remplir ses missions ;
- l'adaptation du fonctionnement de l'agence et des prestations à l'évolution des bénéficiaires.

Les actions prévues dans le COP sont également classées selon les **9 missions** de l'agence (énumérées ci-après), auxquelles s'ajoutent des actions transversales et trois actions relevant du fonctionnement de l'établissement.

Le bilan de la première année du COP porte sur 22 actions qui sont soit annuelles, c'est-à-dire, programmées pour les quatre ans du contrat, soit avaient une échéance en 2024.

Pour ce qui est des actions se rapportant aux objectifs transverses, cinq sont annuelles ou ont une échéance à 2024. Il s'agit de :

- Mesurer la satisfaction des bénéficiaires et la maintenir à un haut niveau ;
- Poursuivre et adapter la démarche qualité ;
- Mettre en place une politique stratégique de prévention des risques de toutes natures ;
- Assurer aux bénéficiaires de l'ANGDM une bonne information multicanale sur l'ensemble des dispositifs ouverts afin de leur permettre d'accéder à leurs droits ;
- Développer la fonction Etudes pour poursuivre la démarche prospective sur les bénéficiaires.

Pour ce qui est de la mission de l'ANGDM **Verser les avantages en nature liés au Statut mineur**, les deux actions 2024 ont été réalisées :

- Gérer les réversions dans un délai rapide pour limiter les ruptures de versements de prestations ;
- Produire une prévision fiable des crédits d'intervention nécessaires sur le programme 174 pour assurer les prestations légales.

La mission **Attribuer et gérer le logement nature** a porté une action en 2024 qui a été réalisée : Accompagner les demandeurs de logement dans la définition de leurs besoins pour permettre la formulation de propositions adaptées dans un délai raisonnable.



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

COP 2024-2027



Pour la mission **Gérer les mesures issues de plans sociaux**, une action a une échéance annuelle :

- Accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches au moment du passage à la retraite

avec, comme évaluation d'engagement, l'envoi d'un courrier aux personnes qui peuvent liquider leur retraite complémentaire 3 mois avant l'échéance. L'objectif a été atteint puisque le délai moyen en 2024 a été de 97 jours pour 660 liquidations de retraite.

La mission **Gérer les fonds sociaux** a présenté une action à échéance 2024 :

- Organiser le devenir des fonds spécifiques.

Elle a été réalisée dans la mesure où l'échéancier des fonds a été présenté aux administrateurs de l'agence lors du conseil d'administration du 28 novembre 2024 et une délibération actant la clôture du fonds GESIM (groupement des entreprises sidérurgiques et métallurgiques) a été adoptée.

La mission de l'ANGDM **Définir et mettre en œuvre une politique d'action sanitaire et sociale individuelle** a porté quatre actions du COP avec une échéance de réalisation en 2024 :

- Répondre rapidement aux demandes de prise en charge d'aide à domicile en cas de perte d'autonomie ;
- Simplifier la rédaction du règlement national d'action sanitaire et sociale (RNASS) à périmètre de prestation constant ;
- Evaluer régulièrement les besoins d'adaptation du RNASS dans le cadre des crédits alloués et le cas échéant proposer des évolutions du règlement ;
- Adapter la politique de vacances et de loisirs à l'évolution qualitative de la population.

ET DE PERFORMANCE

Les quatre premières actions ont été réalisées en 2024 ; pour ce qui est de la stratégie relative à la politique de vacances et de loisirs, elle a été validée par le premier conseil d'administration de 2025.

S'agissant de la mission **Assurer l'accompagnement social**, la réalisation d'une seule action était prévue en 2024 :

- Redéfinir la stratégie d'accompagnement social en rationalisant les modalités d'intervention de l'ANGDM et en s'appuyant sur des partenariats dans les secteurs géographiques trop éloignés et selon des modalités contractuelles ad hoc.

L'action a été réalisée en 2025.

La mission **Assurer l'accueil** avait une action prévue, à savoir :

- Redéfinir une stratégie de contact avec les bénéficiaires en proposant des modalités adaptées aux besoins et capacités des bénéficiaires et aux moyens de l'ANGDM.

Les travaux ont été menés en 2024 et finalisés au premier semestre 2025. La nouvelle stratégie sera présentée aux administrateurs de l'agence lors du conseil d'administration du 14 octobre 2025.

S'agissant de **Gérer les missions relatives aux maladies professionnelles et les contentieux sociaux**, l'objectif défini dans le COP est :

- Transmettre dans les délais les attestations d'exposition ou de non exposition.

Il n'a pas été totalement atteint. Au 31 décembre 2024, 587 attestations d'exposition ont été envoyées à la caisse de sécurité sociale. Sur toute l'année 2024, 95 % des attestations ont été délivrées dans un délai de 30 jours (soit 29 attestations non délivrées dans les 30 jours représentant 5%).

La mission **Conserver les archives et veiller à la mémoire des mines** portait trois actions à échéance 2024 (dont deux ont été réalisées) :

- Assurer le versement des archives aux services compétents au fur et à mesure de l'extinction de leur utilité administrative et clarifier la question de la conservation des archives médicales individuelles ;
- Garantir l'accessibilité des archives définitives ;
- Exploiter le travail accompli dans le cadre du comité d'histoire pour le rendre accessible facilement.

L'accessibilité des archives avec, comme évaluation d'engagement, la communication des archives dans un délai de un mois n'a pas été garantie en 2024.

La cible n'a pas été atteinte, dans la mesure où à peu près 90% des demandes en recherches de généalogie relèvent des Archives nationales du monde de travail qui n'étaient pas encore en mesure de donner l'accès à leurs archives.

Enfin, deux actions du contrat relèvent du fonctionnement de l'agence. Elles ont une échéance annuelle :

- Garantir la sincérité de la gestion financière de l'ANGDM qui prévoit la certification des comptes annuelle (réalisée puisque le compte financier 2023 a été certifié sans réserve, tout comme le compte financier 2024) ;
- Optimiser le recouvrement des créances.

La cible représentant le taux de recouvrement des créances supérieur à 90% a été atteinte.

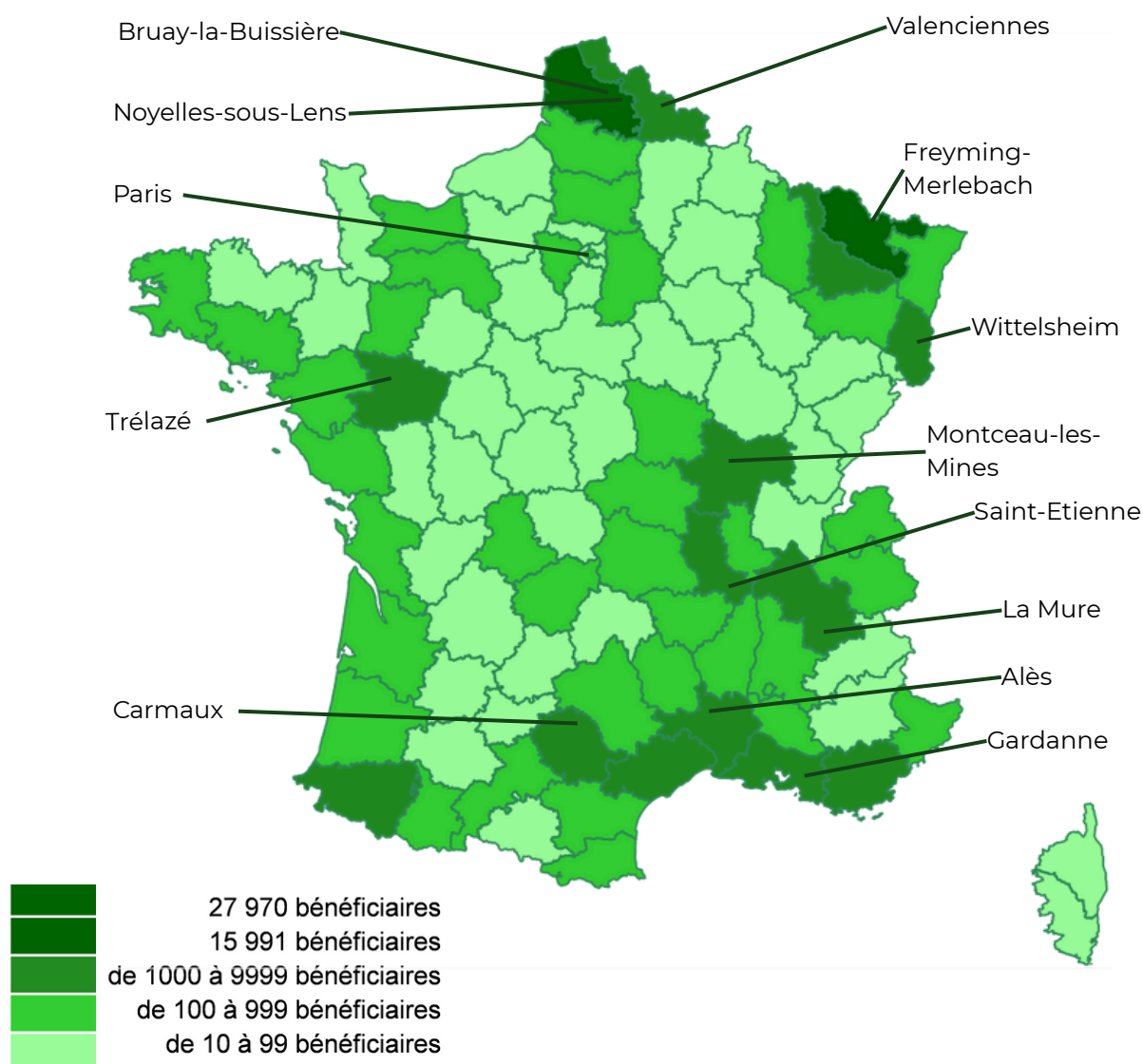


Le contrat d'objectifs et de performance de l'ANGDM est consultable sur le site internet www.angdm.gouv.fr à la rubrique "Mieux nous connaître".

L'IMPACT TERRITORIAL

Au 1^{er} janvier 2024, la population éligible aux prestations de l'agence était de 91 709 individus sur le territoire français. Elle est présente dans 96 départements de l'hexagone dont les principaux sont la Moselle et le Pas-de-Calais. Les douze départements qui font l'objet des fiches ci-après comptabilisent 82,7 % de la population minière (75 822 bénéficiaires).

Localisation de la population minière dans l'hexagone au 1^{er} janvier 2024



- 1- Moselle : **27 970 personnes**
- 2- Pas-de-Calais : **15 991 personnes**
- 3- Nord : **8 447 personnes**
- 4- Haut-Rhin : **5 154 personnes**
- 5- Bouches-du-Rhône : **2 940 personnes**
- 6- Gard : **2 892 personnes**

- 7- Meurthe-et-Moselle : **2 877 personnes**
- 8- Tarn : **2 697 personnes**
- 9- Saône-et-Loire : **2 358 personnes**
- 10- Loire : **1 658 personnes**
- 11- Maine-et-Loire : **1 525 personnes**
- 12- Pyrénées-Atlantiques : **1 313 personnes**

DE L'ACTION DE L'AGENCE

Sommaire

Bassins du Sud



13 – Bouches-du-Rhône



30 – Gard



64 – Pyrénées-Atlantiques



81 – Tarn

Bassins de l'Est



54 – Meurthe-et-Moselle



57 – Moselle



68 – Haut-Rhin

Bassins du Centre



42 – Loire



71 – Saône-et-Loire

Bassins du Nord



49 – Maine-et-Loire



59 – Nord

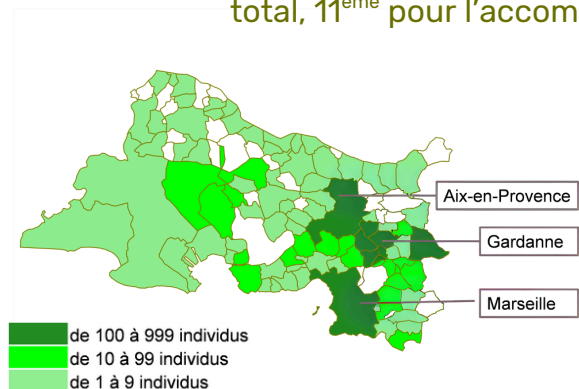


62 – Pas-de-Calais

BASSINS DU SUD

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

5^{ème} population éligible, 6^{ème} population bénéficiaire, 8,5 M€ de prestations servies au total, 11^{ème} pour l'accompagnement par le service social



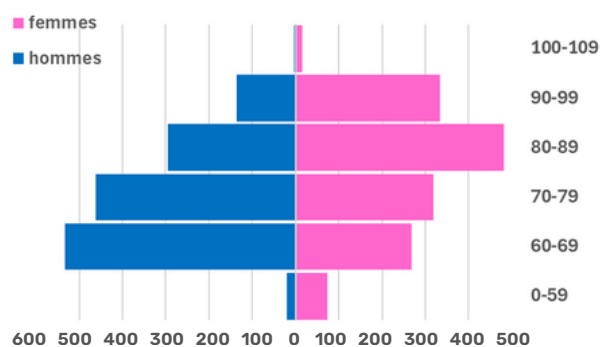
2 940 Bucco-Rhodaniens éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 940 personnes.

Elle est présente dans 93 communes (sur les 119 des Bouches-du-Rhône) :

- 9 communes dénombrent plus de 100 individus, soit plus de 74 % de la population éligible ;
- 19 communes comptent de 10 à 100 individus, soit 19 % de la population éligible présente dans le département.

Une population plus jeune qu'au niveau national



Présente à Gardanne (Centre Filieris), l'ANGDM a organisé l'accueil de 359 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 261 personnes en réalisant 198 rencontres, dont 82 visites à domicile, 473 contacts téléphoniques et a effectué 1 726 interventions.

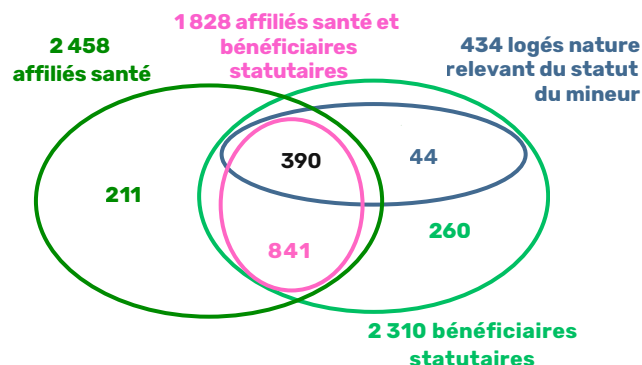
323 personnes ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale pour un montant global de 381 K€. Dans ce cadre, 156 personnes ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 10 prestataires locaux à hauteur de 273 K€.

89 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 51 k€.

Le bassin minier de Provence correspond à un territoire exploité pour son gisement de lignite pendant près de trois siècles et industriellement depuis le début du XIX^{ème} siècle, situé dans les Bouches-du-Rhône, principalement autour de Gardanne. L'exploitation minière a cessé totalement le 31 janvier 2003.



Photo : Terrils des Molx à Biver près de Gardanne



La population des Bouches-du-Rhône est à 51% féminine. Sa moyenne d'âge est de 76 ans (contre 79 ans pour l'hexagone).

C'est un département avec une population relativement jeune :

- 42 % de 80-99 ans contre 54% pour l'hexagone
- 54 % de 60-79 ans contre 40 % ;
- 3 % de moins de 60 ans contre 5% pour l'hexagone.

76,8% de la population éligible a bénéficié de prestations de l'agence en 2024

En 2024, 2 310 personnes ont bénéficié de prestations en application du Statut du mineur pour un total de 8 M€. Parmi elles, 434 ont été logées par 21 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 4,3 M€ :

- 55% de ces logés nature sont à Gardanne ;
- 8 bailleurs couvrent 94% des besoins : 3F Sud en est le principal (42%), suivi de Logirem, Unicil, CDC Habitat social, 13 Habitat, SFHE Arcade et Erilia.

BASSINS DU SUD

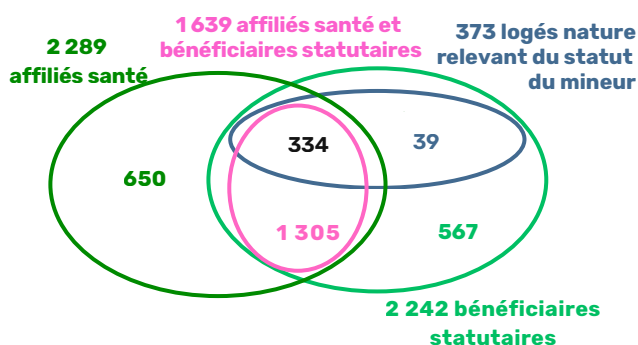
30 - GARD

6^{ème} population éligible, 5^{ème} population bénéficiaire, 7,3 M€ de prestations servies au total, 4^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Les mines de charbon d'Alès et des Cévennes ont été exploitées officiellement à compter de 1776. L'essor des chemins de fer facilitant le transport du charbon a favorisé leur développement jusqu'en 1958. La concurrence avec les produits pétroliers et la production minière internationale ont entraîné la fermeture de nombreux puits de la région. Les houillères du bassin des Cévennes ont cessé définitivement en 1985.



Photo : Puits Destival-Fontanes sur la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues



La population est à 67% féminine, avec une sur représentation des femmes dans chaque tranche d'âge.

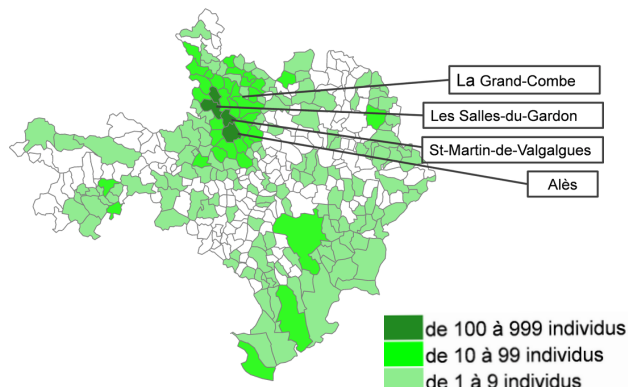
La moyenne d'âge est de presque 83 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). La population du Gard est composée de :

- 68 % de 80-99 ans contre 54 % pour l'hexagone ;
- 27 % de 60-79 ans contre 40 % ;
- 3,6 % de moins de 60 ans contre 5 %.

80 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 2 242 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 5,9M€. Parmi elles, 373 ont été logées par 8 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 2,3 M€ :

- 67% de ces logés nature sont à La Grand-Combe, Les Salles-du Gardon et Alès ;
- 85% des logés nature occupent un logement appartenant à 3F Occitanie.

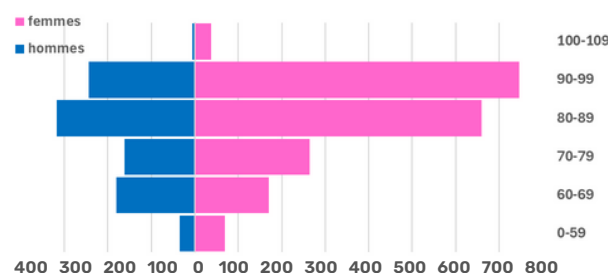


2 892 Gardois éligibles à l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population gardoise pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 892 personnes. Elle est présente sur 186 communes (sur les 351 du Gard) :

- Alès compte 23 % des bénéficiaires de l'agence dans le Gard ;
- 4 communes (Alès, La Grand-Combe, Les Salles-du-Gardon et St-Martin-de-Valgalgues) comptent plus de 100 individus, soit 46% de la population éligible dans le département.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Alès, l'ANGDM a organisé l'accueil de 464 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 601 personnes en réalisant 460 rencontres dont 96 visites à domicile, 1 595 contacts téléphoniques et a effectué 4 426 interventions.

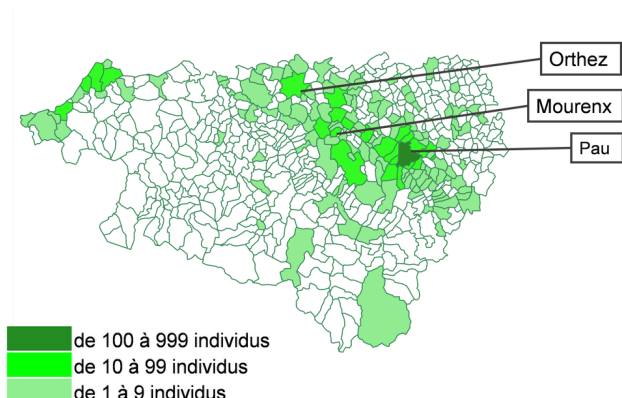
706 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 1,3 M€. Dans ce cadre, 460 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 11 prestataires à hauteur de 1,05 M€.

99 personnes ont participé seules, en couple ou en famille, aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 54 k€.

BASSINS DU SUD

64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

12^{ème} population éligible, 12^{ème} population bénéficiaire, 2,6 M€ de prestations servies au total, 17^{ème} pour l'accompagnement par le service social

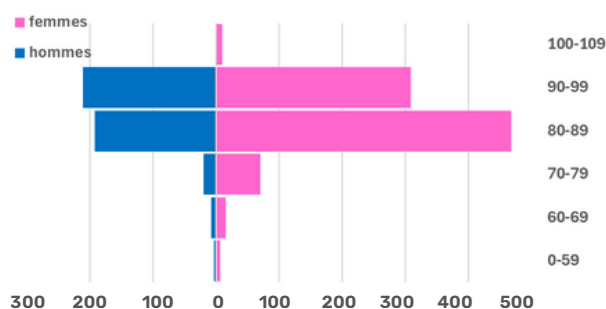


1 313 habitants des Pyrénées-Atlantiques éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1er janvier 2024, la population des Pyrénées-Atlantiques pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 1 313 personnes. Les anciens mineurs sont présents dans 147 communes (sur les 545 des Pyrénées-Atlantiques) :

- Pau compte plus de 100 mineurs, soit 27,5 % des bénéficiaires potentiels de l'agence présents sur le département ;
- 23 communes comptent de 10 à 99 individus et représentent 49,5 % de la population éligible.

Une population parmi les plus âgées au niveau national



L'ANGDM assure l'accueil à Pau

Le service social a accompagné 56 personnes en réalisant 8 contacts en présentiel dont 7 visites à domicile, 123 contacts téléphoniques et a effectué 256 interventions.

32 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 42 K€. Dans ce cadre, 13 personnes ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 7 prestataires à hauteur de 36 K€.

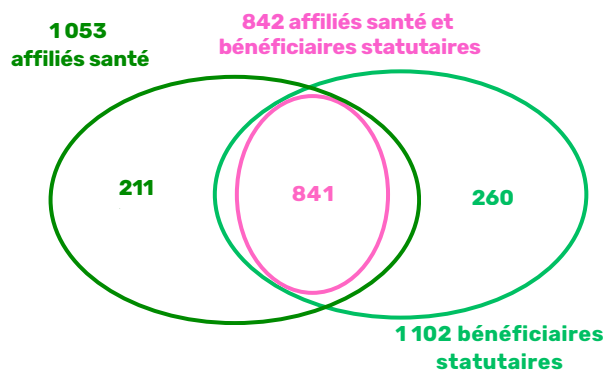
Une personne a participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 0,1 k€.

Les Pyrénées-Atlantiques ont connu diverses activités minières : gaz (Lacq), sel (Salies de Béarn), cuivre, argent, plomb, fer et marginalement charbon. Ces activités ont connu des difficultés d'exploitation et de rendement et la plupart des mines ont fermé à la fin du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, cet héritage minier est préservé dans des sites historiques et musées locaux.



Photo : Entrée de l'ancienne mine de Barburet située sur le territoire de Louvie-Soubiron

©Office de tourisme communautaire du Pays de Nay



La population est à 67 % féminine. La moyenne d'âge est de 87 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). C'est un des départements dont les bénéficiaires sont les plus âgés :

- 90 % de population ont 80-99 ans contre 54 % pour l'hexagone ;
- 8,6 % de 60-79 ans contre 40 % ;
- 0,7 % de moins de 60 ans contre 5 %.

85 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 1 102 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 2,5 M€.

BASSINS DU SUD

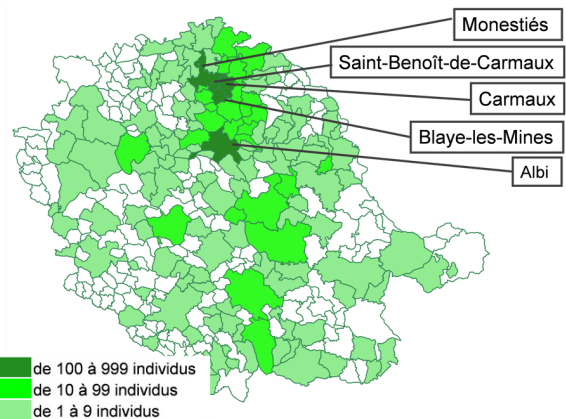
81-TARN

8^{ème} population éligible, 8^{ème} population bénéficiaire, 6,5 M€ de prestations servies au total, 5^{ème} pour l'accompagnement par le service social

L'exploitation des bassins miniers de Carmaux et Blaye-les-Mines fut autorisée en 1752. Les premiers développements sont liés à l'utilisation du charbon dans les verreries. Leur histoire a été marquée par les grandes grèves de Carmaux en 1892-1895. Après leur essor jusqu'au début des années 1950, leur déclin conduit petit à petit à leur fermeture en 1997.



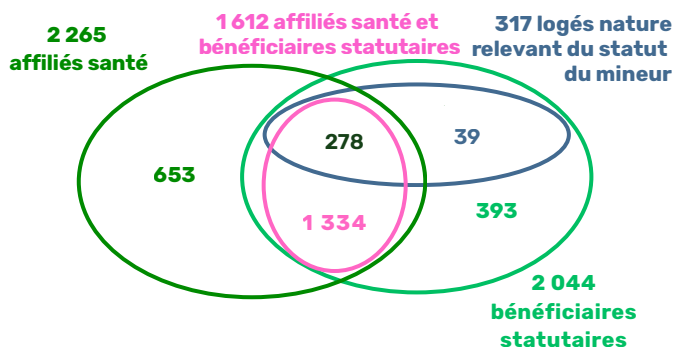
Photo : Cap'découverte, pôle multi-loisirs aménagé sur l'ancien site de la mine de charbon à ciel ouvert à Le Garric près de Carmaux par Duch.seb - wikimedia



2 697 Tarnais éligibles à l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 697 personnes. Elle est présente sur 149 communes (sur les 314 du Tarn) :

- 5 communes (Carmaux, Albi, Blaye-les-Mines, Saint-Benoît-de Carmaux et Monestiés) comptent plus de 100 anciens mineurs, soit plus de 61 % de la population éligible



La population est à 59 % féminine.

La moyenne d'âge est de 81 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). C'est un département dont la population est relativement âgée :

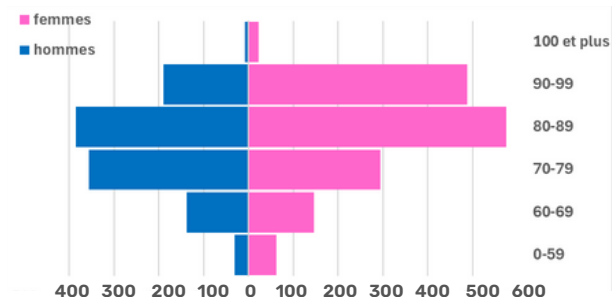
- 61 % de 80-99 ans contre 54 % pour l'hexagone ;
- 35 % de 60-79 ans contre 40 % pour l'hexagone ;
- 3,5 % de moins de 60 ans contre 5 % pour l'hexagone.

78 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 2 044 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 5,6 M€. Parmi elles, 317 ont été logées par 10 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de presque 2 M€ :

- 89 % de ces logés nature sont à Saint-Benoît-de-Carmaux, Blaye-les-Mines et Carmaux ;
- Le bailleur 3F Occitanie accueille 80 % des logés nature.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Carmaux (centre Filiéris), l'ANGDM a organisé l'accueil de 727 personnes sur l'ensemble du département

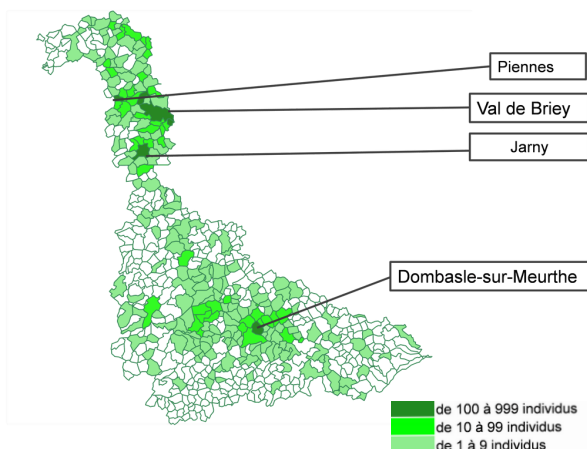
Le service social a accompagné 591 personnes en réalisant 641 contacts dont 353 visites à domicile, 1 425 contacts téléphoniques et a effectué 3626 interventions. 570 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 913 K€. Dans ce cadre, 398 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 11 prestataires à hauteur de 725 K€.

111 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 40 k€.

BASSINS DE L'EST

54-MEURTHE-ET-MOSELLE

7^{ème} population éligible, 7^{ème} population bénéficiaire, 3, 6 M€ de prestations servies au total, 6^{ème} pour l'accompagnement par le service social

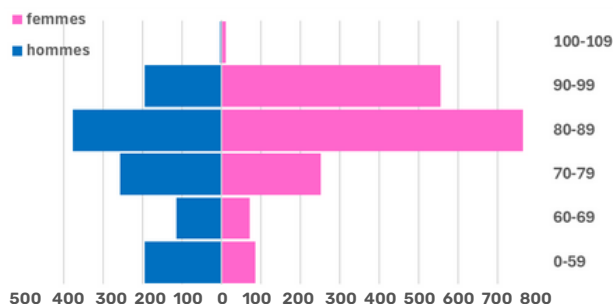


2 877 Meurthe-et-Mosellans éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 877 personnes. Elle est présente dans 237 communes (sur les 591 de Meurthe-et-Moselle) :

- 6 communes comptent plus de 100 anciens mineurs, soit 29 % de la population éligible ;
- 43 autres communes comptent de 10 à 100 personnes, soit presque 53 % de la population éligible.

Une population minière dont l'âge est presque dans la moyenne nationale



Au sein des deux lieux de permanence à Jarny et Tucquegnieux, l'ANGDM a organisé l'accueil de 206 personnes

Le service social a accompagné 5011 personnes en réalisant 522 contacts dont 299 visites à domicile, 1799 contacts téléphoniques et a effectué 5231 interventions.

641 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 773 K€. Dans ce cadre, 336 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 10 prestataires locaux à hauteur de 477 K€.

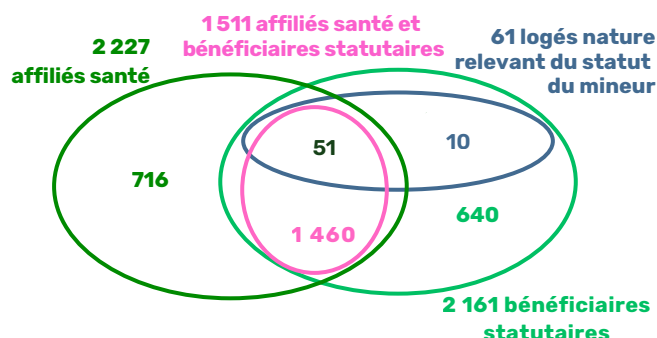
53 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 34 k€.

L'extraction du minerai de fer a joué un rôle majeur dans l'histoire industrielle de la Meurthe-et-Moselle. Le bassin de Briey, les secteurs de Longwy et de Nancy ont été des centres névralgiques de cette industrie.

La "minette lorraine", minerai de fer exploité à grande échelle, a favorisé le développement de la sidérurgie. Avec la modernisation des procédés industriels et la concurrence internationale, l'activité a progressivement cessé, dans les années 1980.



Photo : Chevalement du puits Errouville à Crusnes par Claude Humbert - wikimedia



La population est à 60,4 % féminine avec une sur représentation des femmes à chaque tranche d'âge. La moyenne d'âge est de 79,3 ans (contre 79 ans pour l'hexagone) :

- 67 % de population ont 80-99 ans contre 54 % pour l'hexagone ;
- 24 % de 60-79 ans contre 40 % pour l'hexagone ;
- 10 % ont moins de 60 ans contre 5 % pour l'hexagone.

78,5 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 2 161 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de presque 3 M€. Parmi elles, 61 ont été logées par 11 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 63 K€ :

- 51 % de ces logés nature habitent la communauté de communes Orne Lorraine Confluences ;
- 42 % des logés nature habitent la communauté des communes du Pays Haut Val d'Alzette ;
- Les bailleurs Batigère Meurthe et Moselle Habitat accueillent 82 % des logés nature.

BASSINS DE L'EST

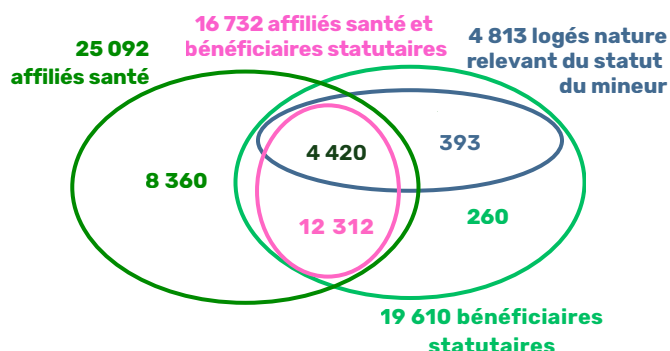
57-MOSELLE

1^{ère} population éligible, 1^{ère} population bénéficiaire, 78 M€ de prestations servies au total, 1^{ère} pour l'accompagnement par le service social

Le bassin houiller de Moselle est exploité depuis le début du XIX^{ème} siècle dans le prolongement des gisements de la Sarre. La production se développe au début du XX^{ème} siècle, en lien avec celle du bassin ferrifère de Lorraine dans le cadre de l'industrie métallurgique. Occupé pendant les deux guerres mondiales, il est nationalisé en 1946. La fermeture du puits de Faulquemont survient en 1970 mais c'est en avril 2004 que la production cesse.



Photo : Musée Wendel Parc Explor à Petite Rosselle



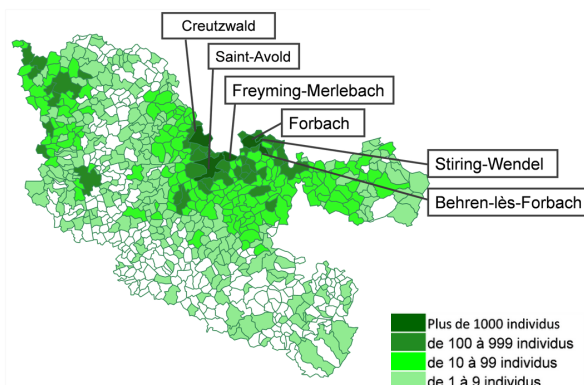
La population est à 52,5% féminine. La moyenne d'âge est de 74 ans (contre 79 ans). Il est le 2^{ème} département le plus jeune :

- 36% de population ont 80-99 ans contre 54% pour l'hexagone ;
- 56% de 60-79 ans contre 40 % pour l'hexagone ;
- 8 % de moins de 60 ans contre 5 % pour l'hexagone.

73 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 19 610 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 72 M€. Parmi elles, 4 813 ont été logées par 38 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 34 M€ :

- 46% de ces logés habitent la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France ;
- 25% habitent la communauté de communes de Freyming-Merlebach ;
- le bailleur CDC Habitat Sainte-Barbe accueille 87,3% des logés nature de la Moselle.

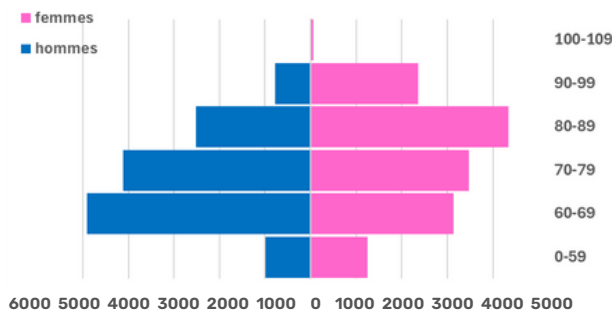


27 970 Mosellans éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 27 970 personnes. Elle est présente dans 472 communes (sur les 725 de la Moselle) :

- Freyming-Merlebach compte 6,7% de la population minière de l'agence du département ;
- 6 communes comptent de 1 000 à 1 859 individus, soit plus de 33 % de la population éligible ;
- 43 communes comptent de 100 à 999 personnes, soit plus de 43% de la population éligible.

Une population parmi les plus jeunes au niveau national



Implantée à Freyming-Merlebach, l'ANGDM a organisé l'accueil de 2 705 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 2 440 personnes en réalisant 1 419 contacts dont 1 218 visites à domicile, 6 415 contacts téléphoniques et a effectué 15 336 interventions.

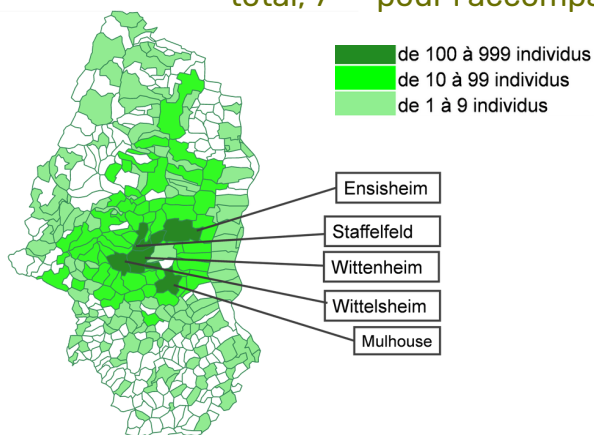
5 726 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 5,5 M€. Dans ce cadre, 2 538 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 41 prestataires locaux à hauteur de 3,6 M€.

725 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 521 k€.

BASSINS DE L'EST

68 - HAUT-RHIN

4^{ème} population éligible, 4^{ème} population bénéficiaire, 15 M€ de prestations servies au total, 7^{ème} pour l'accompagnement par le service social

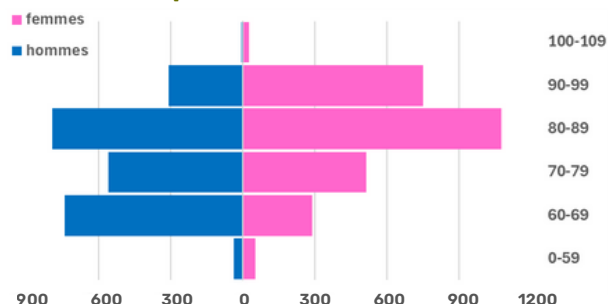


5 154 Haut-Rhinois éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 5 154 personnes. Les anciens mineurs sont présents dans 222 communes (sur les 366 du Haut-Rhin) :

- 10 communes comptent plus de 100 individus, soit plus de 59 % de la population éligible ;
- 61 autres communes comptent entre 10 et 99 personnes, soit près de 33% de la population minière.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Implantée à Wittelsheim, l'ANGDM a organisé l'accueil de 249 personnes sur l'ensemble du département

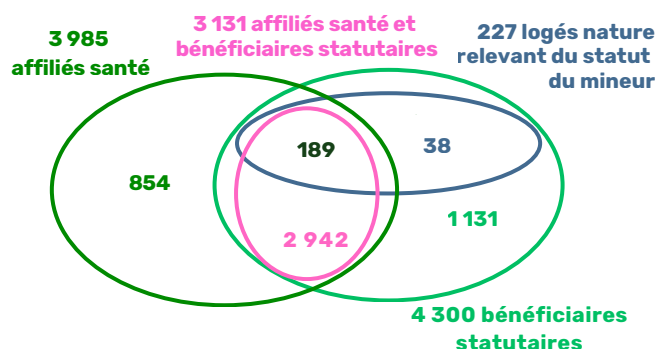
Le service social a accompagné 451 personnes en réalisant 140 contacts dont 52 visites à domicile, 1 001 contacts téléphoniques et a réalisé 2 799 interventions. 485 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 354 K€. Dans ce cadre, 255 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 17 prestataires locaux à hauteur de 219 K€.

69 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 18 k€.

Le bassin potassique du Haut-Rhin est exploité depuis le début du XX^{ème} siècle. Il est annexé pendant la seconde guerre mondiale par l'Allemagne. L'épuisement du gisement apparaît dans les années 1960. Son exploitation s'achève en 2004.



Photo : Carreau Rodolphe à Pulversheim



La population est à 52,4% féminine. La moyenne d'âge est de 79,7 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). La population est plus âgée qu'au niveau national :

- 57 % de population ont 80-99 ans contre 54 % pour l'hexagone ;
- 41 % de 60-79 ans contre 40 pour l'hexagone % ;
- 1,7 % ont moins de 60 ans contre 5 % de l'hexagone.

84,5 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 4 300 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 14,5 M€. Parmi elles, 227 ont été logées par 5 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 1,2 M€ :

- près de 66% de ces logés nature sont à Wittelsheim, Wittenheim et Staffelfelden ;
- Les bailleurs Domial, SOMCO et Habitat de Haute-Alsace accueillent 98 % des logés nature du Haut-Rhin.

BASSINS DU CENTRE

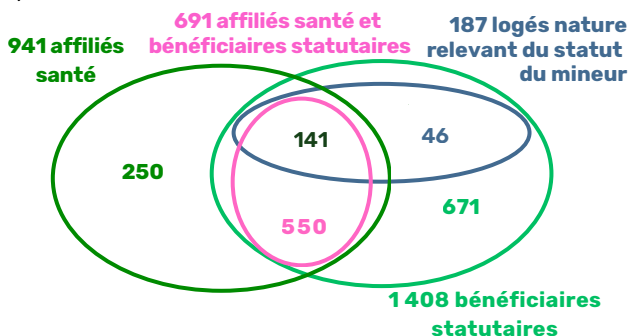
42 - LOIRE

10^{ème} population éligible, 10^{ème} population bénéficiaire, 3,7 M€ de prestations servies au total, 10^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Le département de la Loire a été un important bassin minier, principalement axé sur l'extraction du charbon. Dès le XIX^{ème} siècle, les mines de Saint-Etienne et de ses environs ont alimenté l'industrialisation de la région et du pays. L'exploitation charbonnière a favorisé le développement des infrastructures ferroviaires et des cités minières. Cependant, face au déclin du charbon et à la transition énergétique, les dernières mines ont fermé dans les années 1980.



Photo : Chevalement du Puits Couriot à Saint-Etienne
par Daniel Villafruel - wikimedia



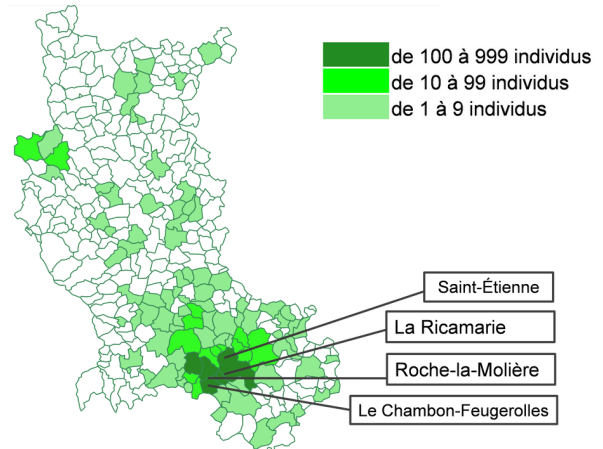
La population est à 78,5% féminine. La moyenne d'âge est de 86 ans (contre 79 ans). La Loire est un département avec une population âgée :

- près de 75% de population ont 80-99 ans contre 54% pour l'hexagone ;
- près de 20% de 60-79 ans contre 40 % ;
- 2% de moins de 60 ans contre 5% pour l'hexagone.

85,4% de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 1 408 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 3,5 M€. Parmi elles, 187 ont été logées par 7 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de presque 1 M€ :

- près de 32% de ces logés sont à Saint-Etienne ;
- 99,9% sont sur la métropole stéphanoise ;
- le bailleur Alliade accueille 64% des logés nature de la Loire.

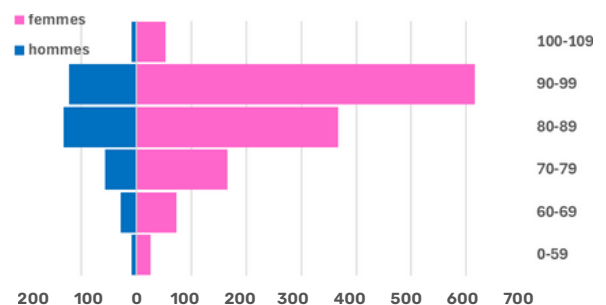


1 658 Ligériens éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1er janvier 2024, la population ligérienne pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 1 658 personnes. Les anciens mineurs sont présents dans 196 communes (sur les 320 de la Loire) :

- Saint-Etienne compte près de 31% des bénéficiaires de l'agence ;
- 4 communes comptent plus de 100 personnes, soit près de 61 % de la population éligible ;
- 14 autres communes comptent de 10 à 100 mineurs, soit presque 28% de la population éligible de la Loire.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Saint-Étienne, l'ANGDM a organisé l'accueil de 77 personnes sur l'ensemble du département

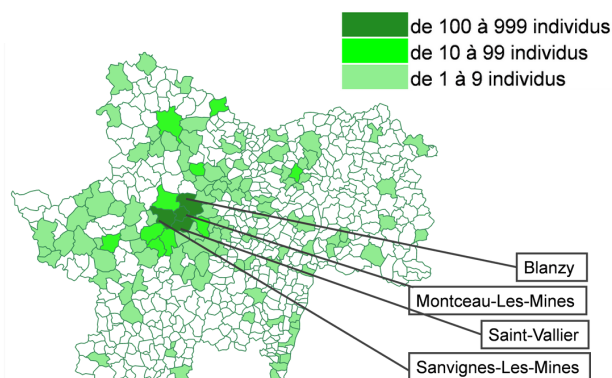
Le service social a accompagné 211 personnes en réalisant 202 rencontres dont 85 visites à domicile, 626 contacts téléphoniques et a réalisé 1 383 interventions. 184 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 231 K€. Dans ce cadre, 113 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 12 prestataires locaux à hauteur de 167 K€.

27 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 31 k€.

BASSINS DU CENTRE

71-SAÔNE-ET-LOIRE

9^{ème} population éligible, 9^{ème} population bénéficiaire, 5,7 M€ de prestations servies au total, 8^{ème} pour l'accompagnement par le service social

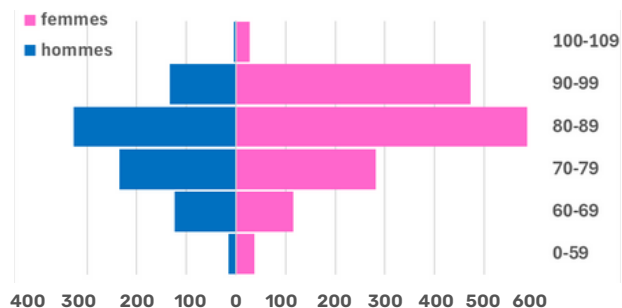


2 358 Saône-et-Loiriens éligibles à l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population Saône-et-Loirienne pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 358 personnes. Elle est présente sur 122 communes (sur les 564 de la Saône-et-Loire) :

- 4 communes (Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, et Blanzy) comptent plus de 100 anciens mineurs, soit plus de 73% de la population éligible;
- 10 autres communes comptent entre 10 et 99 personnes, soit plus de 12% de la population.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Montceau-les-Mines, l'ANGDM a organisé l'accueil de 316 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 314 personnes en réalisant 330 contacts dont 292 visites à domicile, 628 contacts téléphoniques et a effectué 1 696 interventions.

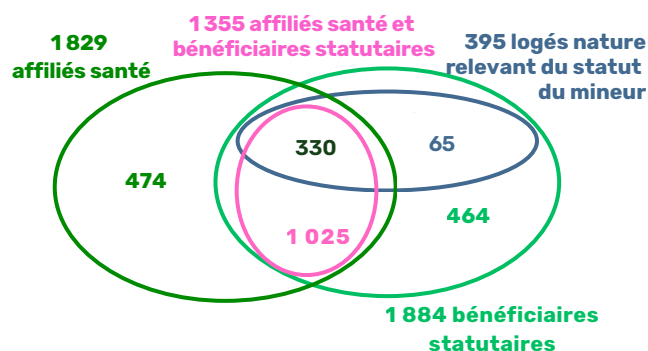
473 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 441 K€. Dans ce cadre, 221 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 9 prestataires à hauteur de 261 K€.

66 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 39 k€.

Les houillères de Blanzy regroupent les bassins miniers de Blanzy (Montceau-les-Mines), Epinac et Decize (La machine). Leur exploitation a commencé au XVI^{ème} siècle. Leur industrialisation a favorisé le développement de la sidérurgie dans la région. L'arrêt de la taille au fond a eu lieu en 1992, celle de la taille à ciel ouvert en 1996.



Photo : Lavoir des Chavannes à Montceau-les-Mines



La population est à 64,5 % féminine. La moyenne d'âge est de 82 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). C'est le département médian, avec une population plus âgée qu'au niveau national :

- 64,4 % de 80-99 ans contre 54% pour l'hexagone ;
- 32 % de 60-79 ans contre 40 % pour l'hexagone ;
- 2,2 % de moins de 60 ans contre 5% pour l'hexagone .

80,3% de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 1 884 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 5 260 K€. Parmi elles, 395 ont été logées par 16 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 2 M€ :

- presque 91% de ces logés nature résident à Montceau-les-Mines, Saint-Vallier ou Sanvignes-les-Mines ;
- L'OPAC de Saône-et-Loire en accueille plus de 69%.

BASSINS DU NORD

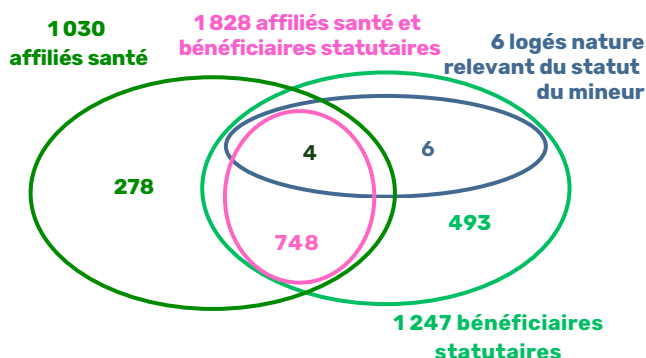
49 - MAINE-ET-LOIRE

11^{ème} population éligible, 11^{ème} population bénéficiaire, 1,8 M€ de prestations servies au total, 10^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Le Maine-et-Loire a connu une activité minière d'extraction d'ardoise et de charbon. Les ardoisières de Trélazé, exploitées depuis le Moyen Age, ont contribué à l'essor économique local en fournissant des matériaux pour la couverture des toits. L'exploitation du fer, notamment à Segré, a également marqué l'histoire industrielle du département. Avec le déclin de ces industries au XX^{ème} siècle, les sites miniers ont progressivement fermé.



Photo : Chevalement du puits n°7 Monthibert à Trélazé

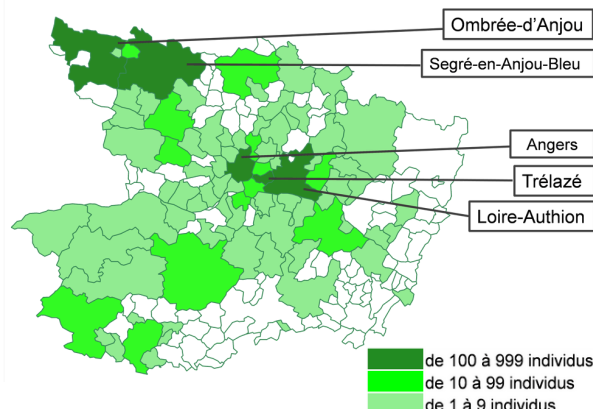


La population est à 54,4% féminine. La moyenne d'âge est de 78 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). C'est un département dont la population est relativement âgée :

- presque 60% de population ont 80-99 ans contre 54% pour l'hexagone ;
- 31,5% de 60-79 ans contre 40% pour l'hexagone ;
- plus de 9% ont moins de 60 ans contre 5% pour l'hexagone.

82 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 1 247 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 1,6 M€. Parmi elles, 6 ont été logées par un bailleur conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 6 K€.



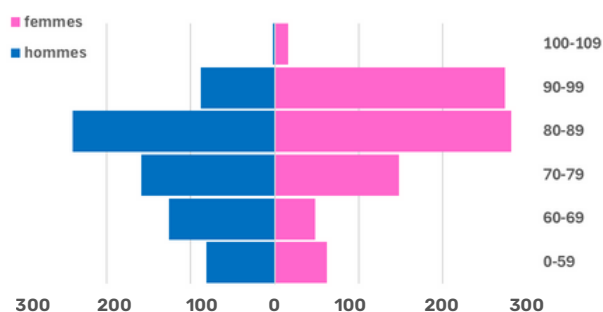
1 525 habitants du Maine-et-Loire éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population mainoligérienne pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 1 525 personnes.

Elle est présente dans 86 communes (sur les 176 du Maine-et-Loire) :

- Trélazé compte presque 21 % de la population minière de l'agence du département ;
- 5 communes (Trélazé, Segré-en-Anjou Bleu, Angers, Ombrière d'Anjou et Loire-Authion) comptent plus de 100 individus, soit plus de 62 % de la population éligible ;
- 13 autres communes comptent de 10 à 100 anciens mineurs, soit près de 25% de la population éligible présente dans le département.

Une population minière dont l'âge est presque dans la moyenne nationale



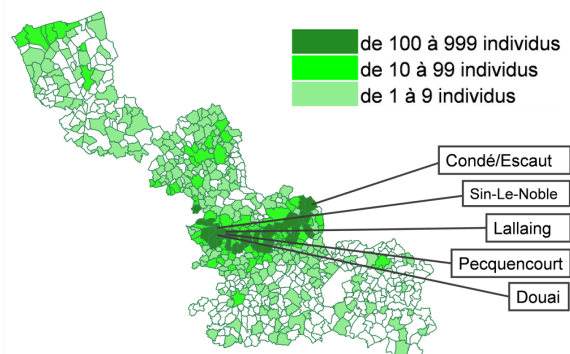
Présente à Trélazé, l'ANGDM a organisé l'accueil de 53 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 99 personnes en réalisant 3 rencontres dont 3 visites à domicile, 197 contacts téléphoniques et a effectué 426 interventions. 169 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 193 K€. Dans ce cadre, 115 personnes ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 15 prestataires locaux à hauteur de 152 K€. 58 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 25 k€.

BASSINS DU NORD

59 - NORD

3^{ème} population éligible, 3^{ème} population bénéficiaire, 26,3 M€ de prestations servies au total, 3^{ème} pour l'accompagnement par le service social

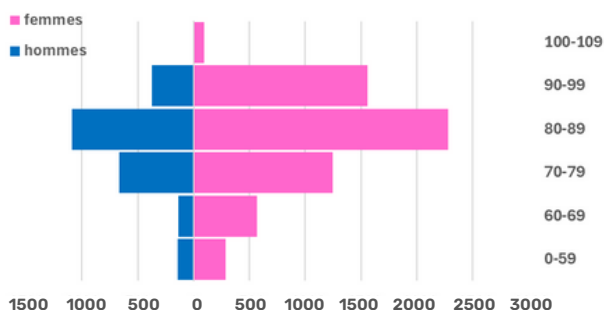


8 447 Nordistes éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2023

Au 1^{er} janvier 2024, la population du Nord pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 8 447 personnes. Elle est présente dans 329 communes (sur les 648 communes du département) :

- 30 communes dénombrent plus de 100 individus, soit presque 73% de la population agence présente dans le département ;
- 66 communes comptent de 10 à 99 mineurs et représentent 19,4% de la population agence.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Valenciennes, l'ANGDM a organisé l'accueil de 59 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 1 259 personnes en réalisant 1 256 contacts dont 956 visites à domicile, 4 349 contacts téléphoniques et a effectué 10 398 interventions.

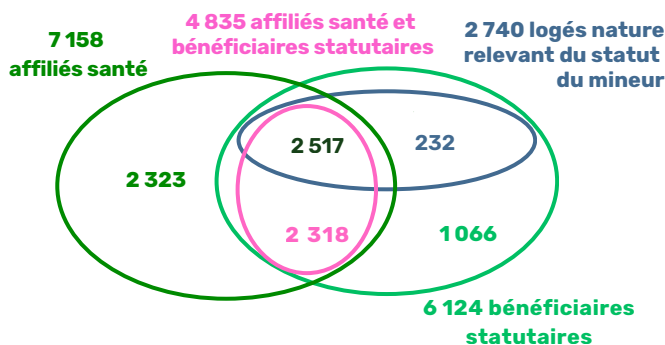
1 531 personnes ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier de sécurité sociale pour un montant global de 2 M€, dont 860 ont bénéficié du financement de leur aide-ménagère auprès de 39 prestataires à hauteur de 1,4 M€.

122 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 97 k€.

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais se prolonge en Belgique. Son exploitation commence au XVIII^{ème} siècle et s'intensifie avec la révolution industrielle au XIX^{ème}. Son exploitation fut largement perturbée pendant les guerres mondiales. Le besoin d'électricité à compter 1946 suscite leur essor avant que la récession ne survienne dans les années 1960, pour s'achever en 1990.



Photo : Centre minier de Lewarde



La population est à 71,4% féminine. La moyenne d'âge de la population du Nord est de presque 81 ans contre 79 ans pour l'ensemble de l'hexagone. Le Nord est le département avec une population plus âgée qu'au niveau national :

- 63% des nordistes ont de 80-99 ans contre 54% pour l'hexagone ;
- 31% de 60-79 contre 40 % pour l'hexagone ;
- 5,1 % de moins de 60 ans contre 5% pour l'hexagone.

72,7% de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

En 2024, 6 124 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 24 189 K€. Parmi elles, 2 740 ont été logées par 7 bailleurs principaux conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 15 M€ :

- 33% de ces logés nature sont dans la communauté d'agglomération du Douaisis ;
- 63% des logés nature se trouvent dans les communautés de Cœur d'Ostrevent, de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole ;
- Le bailleur Maisons et Cités accueille plus de 87 % des logés nature du Nord.

BASSINS DU NORD

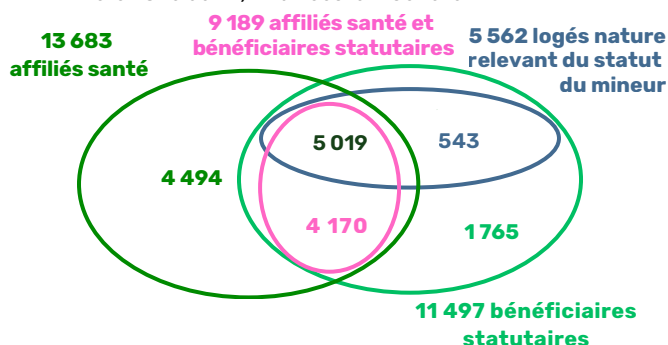
62 - PAS-DE-CALAIS

2^{ème} population éligible, 2^{ème} population bénéficiaire, 52 M€ de prestations servies au total, 2^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais se prolonge en Belgique. Son exploitation commence au XVIII^{ème} siècle et s'intensifie avec la révolution industrielle au XIX^{ème}. Son exploitation fut largement perturbée pendant les guerres mondiales. Le besoin d'électricité à compter de 1946 suscite son essor avant que la récession ne survienne dans les années 1960, pour s'achever en 1990.



Photo : Site du 11/19 à Loos-en-Gohelle

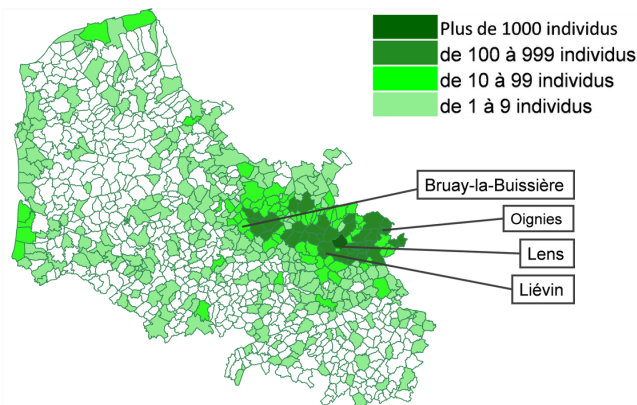


La population est féminine à 73%. La moyenne d'âge de la population du Pas-de-Calais est de presque 82 ans contre 79 ans pour l'ensemble de l'hexagone. Le Pas-de-Calais est un département avec une population plus âgée qu'au niveau national :

- 64% des Pas-de-Calaisiens ont entre 80 et 99 ans contre 54% pour l'hexagone ;
- 31% de 60-79 ans contre 40% pour l'hexagone ;
- 3,5% de moins de 60 ans contre 5% pour l'hexagone.

74 % de la population éligible aux prestations de l'agence en ont bénéficié en 2024

- En 2024, 11 497 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 47 772 K€. Parmi elles, 5 562 ont été logées par 9 bailleurs principaux conventionnant avec l'ANGDM. L'agence prend en charge les loyers pour un total de 32 M€ :
- 56% de ces logés nature sont dans la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
- 44,5% des logés nature vivent dans les communautés d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ;
- Le bailleur Maisons et Cités accueille 89% des logés nature du département.

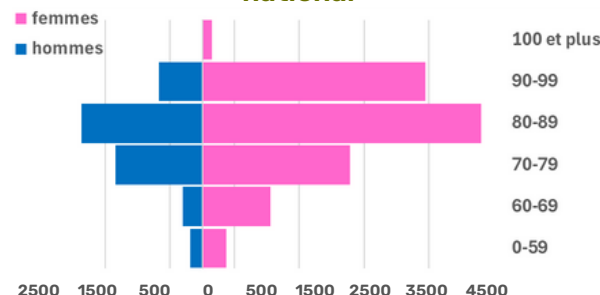


15 991 Pas-de-Calaisiens éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la population du Pas-de-Calais pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 15 991 personnes. La population de l'agence est présente en 2024 dans 377 communes sur 887 :

- Lens compte plus de 1 000 bénéficiaires, soit presque 8% de la population présente dans le département ;
- 38 communes comptent plus de 100 personnes, soit plus de 72% de la population agence ;
- 71 communes comptent de 10 à 99 mineurs et représentent 15,5% de la population agence.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Noyelles-sous-Lens et à Bruay-La-Buissière, l'ANGDM a organisé l'accueil de 1561 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 1 698 personnes en réalisant 1 006 contacts dont 956 visites à domicile, 4 349 contacts téléphoniques et a effectué 10 398 interventions.

3 536 personnes ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier de sécurité sociale pour un montant global de 4 M€. Dans ce cadre, 1 682 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 51 prestataires à hauteur de 2,6 M€.

289 personnes ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'agence de 237 k€.



1-3, avenue de Flandre
75019 PARIS
www.angdm.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.

pefc-france.org